

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN SAVOIE 2012



conception/réalisation : DDT - G. Chaberty et préfecture de la Savoie - SGAD / BCI  
crédits photo : préfecture de la Savoie / douanes / CCPD de Modane / DDT / ARS / DDCSPP / ONAC / STAP  
préfecture de police - service communication Franck Eynard (couverture - patrouille de police) / INFPN.CPMA G. Fayet (p.7)  
latransalpine (p.28) / M.I-DICOM J. Groissard (p.30 et couverture - papiers identité) / ©Laurent Mignaux METL-MEDDE (p.24 bas et couverture -damage)  
©Daniel Coutelier METL-MEDDE (p.25) / ©Arnaud Bouissou METL-MEDDE (couverture - bouquetin et toitures) / Guy Chaberty (p.21 et couverture - enfants)

**juin 2013**

4	■	éditorial
	■	<b>La sécurité des populations : mission fondamentale de l'État</b>
5	■	assurer l'ordre et la sécurité publique
10	■	prévenir et gérer les risques technologiques, naturels et sanitaires
13	■	veiller à la sécurité alimentaire, à la protection du consommateur et à la santé animale
	■	<b>La cohésion sociale : un devoir de solidarité</b>
15	■	faciliter l'accès et le retour à l'emploi
15	■	favoriser l'accès au logement
17	■	soutenir les personnes vulnérables
18	■	lutter contre les inégalités femmes/hommes
19	■	encadrer les sports, la jeunesse et la vie associative
	■	<b>Le développement durable des territoires : une priorité</b>
21	■	accompagner les acteurs du développement
22	■	protéger l'environnement et le patrimoine
24	■	maintenir les espaces agricoles
25	■	planifier la gestion de l'espace
	■	<b>L'État au cœur des réformes</b>
27	■	poursuivre la réforme de l'administration territoriale de l'État
27	■	améliorer le service aux usagers
29	■	dématérialiser les actes et les procédures
30	■	vos interlocuteurs



Le rapport d'activité de l'année 2012 témoigne de la diversité des missions menées au quotidien par plus de 11 500 agents de l'État en Savoie. Je sais pouvoir compter sur le professionnalisme et la mobilisation constante de ces femmes et de ces hommes autour des grandes priorités qui guident nos actions en 2013.

Dans le domaine économique, l'État intervient aux côtés des collectivités et des institutions pour donner les impulsions nécessaires à la réalisation de projets et sauvegarder les emplois. De nouveaux outils, tels que le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, la Banque publique d'investissement, les Emplois d'avenir, sont venus compléter les dispositifs de prévention existants afin d'apporter des réponses concrètes aux attentes des chefs d'entreprises.

En matière de cohésion sociale, l'effort de solidarité doit porter en tout premier lieu sur les personnes les plus démunies. Lutter contre la pauvreté, l'exclusion, le mal-logement, la précarité énergétique sont les axes de travail prioritaires assignés aux services.

La sécurité des citoyens demeure au cœur des missions premières de l'État. La lutte contre les cambriolages nécessite un travail soutenu de prévention et d'investigation. Les efforts devront par ailleurs s'accroître sur la sécurité routière, dont les résultats se sont malheureusement dégradés en 2012.

Dans un contexte économique et social fragilisé, la maîtrise des dépenses publiques est une nécessité. C'est l'un des objectifs de la réforme de modernisation de l'action publique, engagée par le Premier ministre.

Moderniser l'action publique, c'est la rendre plus proche, plus lisible, plus efficace.

L'ensemble des agents des services de l'État y concourt et je les en remercie.

le préfet de la Savoie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Jalon'.

Eric Jalon



# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## ■ ASSURER L'ORDRE ET LA SECURITE PUBLIQUE

### *Lutte contre la délinquance*

En Savoie, la lutte contre la délinquance est assurée conjointement par les services de la police nationale (circonscriptions de Chambéry, Albertville et Aix les Bains, soit 8 communes comptant 130 543 habitants), le groupement de gendarmerie départementale (70% de la population), les services des douanes, la Direction départementale des finances publiques et les polices municipales.

Parmi les objectifs fixés en 2012, figuraient :

- la lutte contre les violences physiques
- la lutte contre les cambriolages
- la lutte contre l'insécurité routière



L'analyse des chiffres de la délinquance en Savoie montre une situation contrastée.

En effet, pour ce qui concerne les **atteintes volontaires à l'intégrité physique**, elles ont progressé de 8,9% ce qui s'inscrit dans une tendance nationale. Ce chiffre correspond à 5,96 faits pour 1 000 habitants, alors que le taux national s'élève à 7,69 faits pour 1 000 habitants. Il faut souligner le bon niveau du taux d'élucidation, supérieur à 60%, avec 1 443 personnes mises en causes.

Les violences physiques crapuleuses ont reculé de 3,35%, avec 0,91 faits constatés pour 1 000 habitants. La Savoie se situe nettement en dessous du taux national qui s'élève à 1,97 faits pour 1 000 habitants.

Quant aux **atteintes aux biens**, elles connaissent une quasi-stabilité (+1,03%) dans le département. Avec 36,7 faits pour 1 000 habitants, il s'agit d'un niveau proche de la moyenne nationale (34,4 faits pour 1 000 habitants). Le taux d'élucidation des affaires atteint 10,9%.

A l'instar de la tendance régionale, les cambriolages sont en hausse : +15,34% dans le département, toutes catégories de cambriolages confondues.

Cette hausse est particulièrement marquée s'agissant des résidences principales et secondaires : +24,78% (1 435 faits constatés), même si le taux reste légèrement inférieur à la moyenne nationale (3,5 cambriolages pour 1 000 habitants contre 3,7 pour 1 000 habitants au niveau national).

Les services font face à une délinquance de passage, en partie liée aux flux touristiques, qui rend difficile le travail d'élucidation. Seulement 6,3% des affaires ont pu être élucidées. Cependant, le nombre de personnes mises en cause a augmenté de 50% entre 2011 et 2012 (62 en 2011 et 93 en 2012).

En revanche, les vols par effraction dans les locaux industriels, commerciaux et financiers reculent de 7,5%, ainsi que les vols avec violence (-3,9%) dont les vols à main armée (-32,6%).

### *Protection judiciaire de la jeunesse*

Les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) mettent en œuvre les décisions judiciaires qui lui sont confiées par le tribunal pour enfants de Chambéry en matière d'investigation au titre civil ou pénal et en matière de mesures pénales prescrites en direction des mineurs délinquants.

L'activité de prise en charge judiciaire des mineurs est répartie entre :

- le secteur public de la PJJ qui réalise des mesures d'investigation, des mesures pénales et des prises en charge de bilan et d'évaluation en accueil de jour pour des mineurs délinquants inactifs,
- le secteur associatif habilité, qui intervient au titre des placements pénaux en hébergement, des mesures d'investigation en complémentarité du secteur public et des mesures d'accueil de jour pour les mineurs délinquants sans activité.

Ainsi en 2012, pour le secteur public, 544 jeunes ont été pris en charge, pour un budget engagé de 165 000 €. Pour le secteur associatif, 434 000 € ont été engagés pour l'hébergement d'une soixantaine de mineurs délinquants.

# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## Police aux frontières

Le cœur de métier de la Police aux frontières trouve son expression dans la lutte contre toutes les formes d'**immigration clandestine**. Il s'agit de prévenir les entrées irrégulières sur le territoire, de déceler les infractions de séjour irrégulier, mais également de lutter contre le trafic de migrants, l'emploi d'étrangers sans titre et la fraude documentaire. Ces actions menées tout au long de l'année 2012 ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- 4 439 étrangers en situation irrégulière interpellés,
- 1 526 réadmissions simplifiées vers l'Italie,
- 310 trafiquants de migrants interpellés dont 170 passeurs,
- 361 entreprises contrôlées sur des chantiers, soit 2 815 personnes,
- 79 employeurs d'étrangers sans titre de travail interpellés,
- 467 éloignements réalisés.

L'évolution de la situation géopolitique observée en Tunisie en 2012 a contribué à la forte baisse de la pression migratoire en provenance de ce pays via les côtes italiennes. Pour autant cette baisse a été compensée par des arrivées au travers de circuits plus classiques (Turquie et Grèce) de candidats à l'immigration originaires, pour un grand nombre, du

sous continent indien, de l'Afghanistan et de l'Afrique. L'ampleur de ce phénomène explique la progression de 8,83% du nombre d'étrangers en situation irrégulière interceptés en 2012 sur le département de la Savoie, qui demeure le premier point de passage de la frontière franco-italienne.

Par ailleurs, l'évolution jurisprudentielle européenne et nationale observée en 2012 s'est traduite par une baisse du nombre de personnes, soit réadmissées en Italie (- 41,6%), soit éloignées vers leur pays d'origine (- 4,5%).

La lutte contre les porteurs de **faux documents** s'est intensifiée au cours de l'année 2012 grâce au maintien d'un réseau élevé de contrôle et de formation des personnels. Ainsi, 612 porteurs de faux documents ont été interpellés (+4,26%) et 830 faux documents ont été découverts (+2,72%). Les possesseurs de faux documents sont, à 98%, des étrangers les utilisant à des fins migratoires.

La lutte contre les obtentions indues de visas long séjour italiens, pour motif de travail, achetés auprès de filières organisées s'est poursuivie en 2012 avec 64 nouveaux cas détectés.

## le centre de coopération policière et douanière de Modane

*Créé dans le cadre des accords de coopération transfrontalière avec l'Italie, le centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Modane permet aux agents des différents services des deux parties d'échanger des renseignements et de participer à la coordination des mesures conjointes de surveillance. Il organise la coopération directe dans la zone frontalière, dans les domaines de l'immigration irrégulière, la lutte contre la délinquance transfrontalière, les trafics illicites, les faux documents et la prévention des menaces à l'ordre public.*



*En 2012, 10 593 requêtes ont été adressées au centre. La répartition de ces requêtes (1 167 demandes italiennes pour 9 426 demandes françaises) traduit un déséquilibre marqué entre les deux pays dans le recours à ce service. Une rencontre entre le préfet de la Savoie et son homologue piémontais a permis d'envisager un mode de fonctionnement plus rationnel et plus efficace de la coopération bilatérale.*

Pour remplir ses missions, l'effectif franco-italien se répartit comme suit :

	partie française	partie italienne
gendarmes	6	
policiers	10	5
douaniers	3	5
carabiniers		6
gardes des finances		7
total	19	23
effectif total	42	





# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## Lutte contre les grands trafics illicites

Les services douaniers de la Savoie ont axé leur priorité sur les grands trafics, en particulier sur la lutte contre les stupéfiants par une présence sur les principaux axes de circulation routière ainsi qu'à bord des trains.

En 2012, 84 kg de **produits stupéfiants** ont été saisis en Savoie, dont 53 kg de cocaïne et 30 kg de cannabis, représentant une valeur marchande totale de plus de 2 millions d'euros. L'explosion du volume de cocaïne saisie (multiplié par plus de deux par rapport à 2011) s'explique par une saisie exceptionnelle de 45 kg opérée en octobre à Modane.



*le 17 octobre 2012, 45 kg de cocaïne ont été découverts au tunnel du Fréjus lors de la fouille d'un 4x4 de marque allemande avec caches aménagées, après une fouille longue et minutieuse du véhicule. Une affaire significative tant en terme de quantité que de contre valeur sur le marché illicite représentant 1,7 millions d'euros*

La douane participe activement à la lutte contre les contrefaçons; elle est d'ailleurs la principale administration de contrôle dans ce secteur, en raison de ses capacités d'appréhension des marchandises en circulation. Les services douaniers ont saisi 48 248 articles contrefaits dont près de 146 000 vêtements contrefaisant une marque de sport saisis en novembre 2012 sur un camion bulgare.



## Lutte contre le travail illégal

39 contrôles coordonnés inter-administrations ont eu lieu, concernant 283 entreprises dont 67 exploitants agricoles. Le secteur de la construction et celui des hôtels, cafés, restaurants et des services ont été les plus contrôlés. L'infraction la plus souvent relevée est celle de la dissimulation de salariés. Au total, 173 procédures pour infractions ont été enregistrées.

L'action de contrôle de l'Inspection du travail dans les stations de sports d'hiver reste une constante dans l'intervention des services. En effet, la Savoie accueille chaque année 35 à 40 000 saisonniers liés au tourisme hivernal. Mais la saisonnalité concerne également le secteur agricole (viticulture notamment).

Les champs d'intervention prioritaires :

- le travail illégal par dissimulation d'emplois ou par dissimulation d'heures de travail réalisées mais non rémunérées,
- la durée du travail et le respect des temps de repos quotidiens ou hebdomadaires,
- le logement des saisonniers,
- la professionnalisation des espaces saisonniers existant en Savoie.

Les contrôles effectués par l'Inspection du travail s'accompagnent de mesures de prévention et d'information sur les règles applicables : permanences à Saint Jean de Maurienne à disposition du public, participation aux rencontres organisées dans les espaces saisonniers sur le thème du droit du travail, réalisation de plaquettes d'information, actions d'informations auprès des tours opérateurs.



*pour mener à bien la lutte contre le trafic de stupéfiants, les douaniers de Savoie disposent de 3 équipes de maîtres de chien*

Par ailleurs, les douaniers ont poursuivi leur présence à bord des trains et interpellé plusieurs personnes transportant des ovules de drogue dans leur système digestif. Une nouveauté constatée localement en 2012 a été le panachage de produits ingérés par un même passeur. Ainsi, en octobre 2012, lors d'un contrôle à bord du TGV Paris-Milan, la brigade des douanes ferroviaire de Modane a interpellé un homme de 24 ans. A la suite d'un scanner, le service a réalisé une saisie de 86 ovules contenant 914 g de cocaïne et 58 g d'héroïne.

La **contrefaçon** représente une menace pour les consommateurs, les grandes marques comme les petites entreprises innovantes (38 000 emplois menacés en France et 200 000 en Europe).

# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## Sécurité routière

Les résultats de l'**accidentalité** routière relevés dans le département enregistrent une amélioration relative du nombre d'accidents corporels et de blessés. Cependant, on constate une augmentation du nombre de tués avec 40 décès enregistrés en 2012.

diagramme des accidents corporels et des blessés de 1996 à 2012

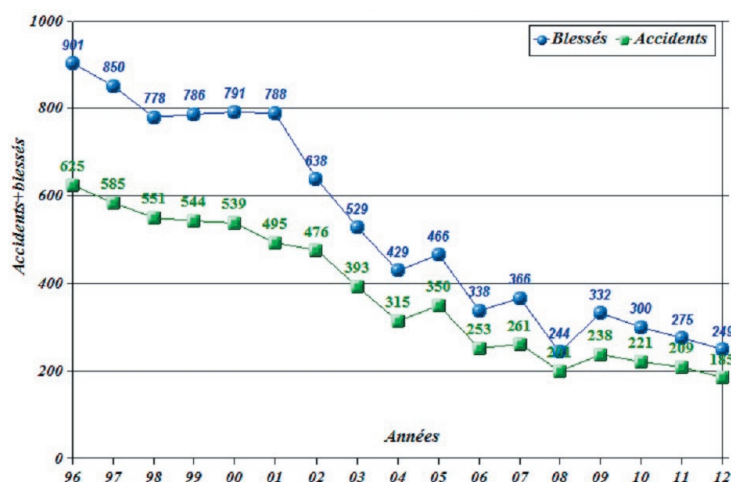
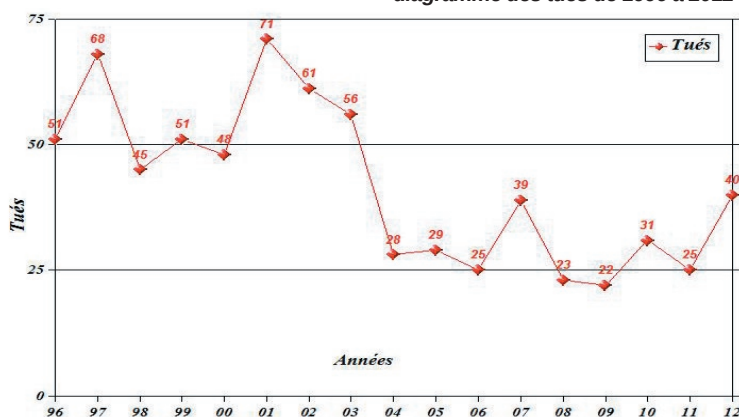


diagramme des tués de 1996 à 2012



Parmi les causes principales de mortalité : l'alcool (20%), la prise de stupéfiants (27%).

Sous l'égide d'un chef de projet sécurité routière, des **documents stratégiques** relatifs aux politiques locales et nationales de sécurité routière ont été élaborés :

- document général d'orientation 2013-2017

Ce document définit pour les cinq années à venir les enjeux de sécurité routière et fixe les orientations pour les actions susceptibles d'être mises en oeuvre. Le travail prospectif mené par les services identifie six enjeux : alcool-stupéfiants-médicaments, vitesse, jeunes, deux roues motorisés, usagers vulnérables, monde du travail, ainsi que quatre domaines d'action : éducation-formation, communication, infrastructures, contrôle-sanction.

- plan départemental d'action de sécurité routière

En déclinaison du document général d'orientation, le plan départemental d'action de sécurité routière est un document annuel de cadrage qui permet de recenser et planifier les actions de prévention prévues sur l'ensemble du département.

Le Conseil général de la Savoie est un partenaire privilégié de l'État dans la réalisation et le financement d'actions au titre de ce plan.

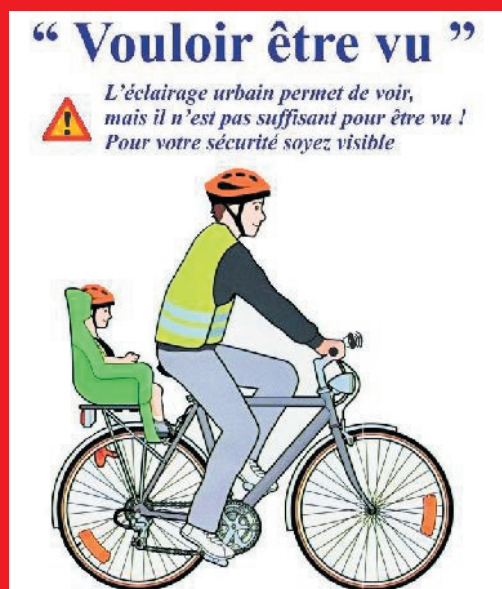
- plan départemental de contrôle routier

Ce plan s'inscrit dans le volet répressif. Établi sous l'autorité du préfet et des procureurs, il constitue la feuille de route opérationnelle des forces de l'ordre pour faire reculer le nombre et la gravité des accidents et atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

Concernant l'**éducation routière**, 9 765 candidats se sont présentés à l'examen théorique et 11 771 candidats ont suivi les épreuves pratiques. Les taux de réussite (56,87% pour le permis B, 86,08% pour le permis A) sont proches des résultats nationaux.

## opération «vouloir être vu»

Le bureau de la sécurité routière en partenariat avec la ville de Chambéry a organisé pour la seconde année une opération «vouloir être vu» à destination des cyclistes. Cette action vise à prévenir, sensibiliser et responsabiliser les cyclistes mais également tous les usagers de la route sur l'importance du système d'éclairage des vélos. Des associations locales ainsi que la police municipale de Chambéry ont participé à cette action.





# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## Sécurité civile

Le rôle premier du **Service interministériel de défense et de protection civile** (SIDPC) est d'assurer la coordination entre tous les services et organismes qui concourent aux missions de sécurité civile dans le département. Il formalise l'activation des plans de secours et active le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture.

A tour de rôle, 24 h sur 24, 365 jours par an, les agents de permanence sont aptes à renseigner l'autorité préfectorale et à mettre en œuvre si nécessaire les mesures et consignes opérationnelles des plans de secours.

1833 opérations ont été traitées en 2012, parmi lesquelles, notamment :

- 63 opérations de déminage,
- 7 vigilances météo (orages/avalanches/neige-verglas)
- 11 activations du centre opérationnel départemental (COD),
- 7 exercices : nucléaire-bactériologique-chimique zonal, tunnel des Monts, tunnel ferroviaire du Mont Cenis, tests des plans de prévention individuels, tunnel routier du Fréjus, activation de la cellule information public, plan particulier d'intervention de l'usine Arkema.

## le nouveau dispositif ORSEC

*La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a réformé la doctrine de planification des secours.*

*Cette nouvelle génération ORSEC n'est plus désormais l'ultime outil en situation d'urgence. Il devient l'élément fondateur du dispositif global d'organisation interservices permettant de faire face à tout type d'événement majeur.*

*Le recours à cet instrument permet aux autorités publiques d'adapter de façon souple la réponse collective aux situations d'urgence, tout en développant la «culture» sécurité civile de l'ensemble des acteurs.*

*Le dispositif ORSEC s'articule autour de trois grands éléments novateurs :*

- un recensement et une analyse préalable des risques et des conséquences des menaces communs à tous les services : l'objectif est d'aboutir à un répertoire unique des risques reconnu par tous les services,
- le dispositif opérationnel, cœur actif du plan, définissant une organisation unique de gestion d'événement majeur pour la protection générale des populations ; il est adaptable à tout type de situation d'urgence,
- les phases de préparation, d'exercices et d'entraînement nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle : la connaissance préalable à l'événement des multiples participants

*au dispositif ORSEC est indispensable. L'objectif est de faire travailler ensemble, dans des circonstances difficiles, les services de l'État ou des collectivités territoriales et des personnes privées (associations, entreprises, gestionnaires de réseaux...). Avec cette approche, l'entraînement constitue désormais l'aboutissement de la démarche de planification.*

*Le plan ORSEC de la Savoie a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 novembre 2012.*

Le **Service départemental d'incendie et de secours** (SDIS) est placé en matière d'intervention sous l'autorité directe du préfet. Il a réalisé 34 204 interventions en 2012, ce qui représente 6% de plus qu'en 2011.

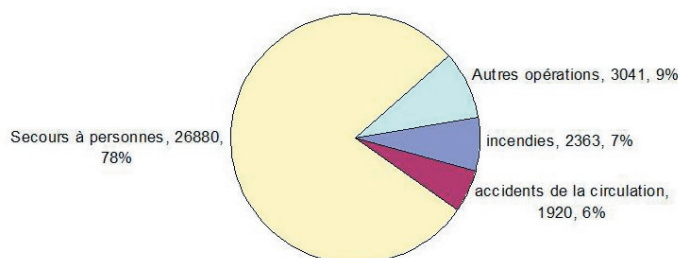
Il est fort d'une équipe de 2 229 femmes et hommes au service de la population composée de :

- 1 672 sapeurs pompiers volontaires (16% de féminisation),
- 456 sapeurs pompiers professionnels (dont 442 sont également sapeurs pompiers volontaires),
- 101 personnels administratifs et techniques, dont un service de santé qui regroupe 41 médecins, 3 pharmaciens, 44 infirmiers, 6 psychologues et 3 vétérinaires.

Ces équipes ont été renforcées par le recrutement de 282 sapeurs pompiers saisonniers qui permettent d'absorber les pointes opérationnelles estivales et hivernales, et de pouvoir assurer les surveillances des plans d'eau à la demande des maires.

Près de 120 000 appels ont été reçus au centre de traitement de l'alerte via les numéros d'urgence 18 et 112. Les 34 204 interventions ont entraîné 38 283 sollicitations dans les centres de secours et 43 933 départs de véhicules.

L'équipe départementale de secours en montagne a effectué 245 sorties dont 176 secours hélicoptés.



En matière de prévention incendie, le SDIS assure par ailleurs la gestion et le suivi de plus de 8 573 établissements recevant du public (ERP) dont 2 840 font l'objet de visites périodiques. A ce titre, il anime les commissions de sécurité en étudiant les dossiers de permis de construire ou d'aménagement d'ERP et participe aux visites des établissements assujettis (950 études et 853 visites en 2012).

# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## ■ PREVENIR ET GERER LES RISQUES TECHNOLOGIQUES, NATURELS ET SANITAIRES

### *Risques technologiques*

La loi «risques» du 30 juillet 2003 rend obligatoire la mise en place d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour de chaque établissement classé Seveso «seuil haut» afin de maîtriser l'urbanisation à proximité des usines.

Sur les 7 PPRT prescrits en Savoie, 4 ont été approuvés (EPC à Chignin, RTA à Saint Jean de Maurienne, Thermphos à Épierre, Ugitech à Ugine), 3 restent en cours d'instruction : Totalgaz à Frontenex, Arkema à La Chambre et MSSA à Saint Marcel.

L'instruction des dossiers par les services de l'État s'est poursuivie en 2012 en lien avec les comités locaux d'information et de concertation (CLIC) et les personnes et organismes associés (POA).

Cette démarche de concertation s'est traduite par 8 réunions techniques et de nombreuses réunions sur le terrain. Après enquête publique, les PPRT de l'usine RTA à Saint Jean de Maurienne et de l'usine Thermphos à Épierre ont été approuvés respectivement le 11 avril et le 5 juin 2012.

L'instruction des dossiers en cours des PPRT de l'usine MSSA à Saint Marcel et de l'usine Arkema à La Chambre devrait se conclure par la phase d'enquête publique pour une approbation en fin d'année 2013.

A noter que le PPRT de l'établissement industriel de Chignin approuvé en 2011 devrait être abrogé en 2013 suite au démantèlement du site.

### **Exercice «plan particulier d'intervention» à l'usine Arkéma (La Chambre)**

*Le 22 octobre 2012, la préfecture a organisé un exercice autour de ce site classé Seveso pour tester les moyens opérationnels d'intervention mais également pour évaluer les modalités d'alerte et de mise à l'abri des populations.*

*Pour ce faire, un scénario a été imaginé, mettant en cause un incident sur une ligne de transfert entraînant une fuite d'ammoniac au-delà des limites du site industriel.*

*Onze communes ont été concernées par le périmètre de protection mis en place : La Chambre, Les Chavannes en Maurienne, Montgellafrey, Montaimont, Montvernier, Notre Dame du Cruet, Saint Avre, Saint Etienne de Cuines, Saint Martin la Chambre, Saint Rémy de Maurienne et Sainte Marie de Cuines.*

*Pour coller au plus près de la réalité, les moyens engagés sur le terrain ont exécuté les schémas de protection prévus dans les plans de secours tels que le plan d'opération interne (POI) de l'industriel et le plan particulier d'intervention (PPI) déclenché par le préfet.*

*Un périmètre de sécurité a été mis en place sur le territoire des onze communes, impliquant la coupure du réseau routier et ferroviaire durant une partie de l'exercice, afin de tester l'ensemble des dispositifs d'intervention. L'alerte des populations a été déclenchée par les sirènes de l'usine, complétée par la diffusion d'un message d'alerte téléphonique. France bleu pays de Savoie, radio de service public, a également diffusé des messages d'information. La réussite d'un tel exercice n'a pu se faire que grâce à une large participation de tous les acteurs et surtout de la population qui a trouvé là l'occasion de se remémorer les consignes de sécurité à appliquer.*



# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

## Risques naturels

Compte tenu du caractère montagneux du département, les risques naturels sont omniprésents et se cumulent fréquemment sur certaines communes. La politique de prévention des risques naturels est conduite par les services de l'État notamment en matière d'élaboration des **plans de prévention des risques (PPR)**, qui permettent de réglementer l'usage du sol par servitude d'utilité publique.

Cette politique porte notamment sur les risques naturels en montagne avec des PPR multirisques qui intègrent les aléas mouvements de terrains, chutes de blocs, crues, laves torrentielles et avalanches essentiellement. En 2012 les PPR multirisques de Fourneaux, Modane, Lanslebourg, Tours en Savoie et Granier ont été approuvés. Les révisions des PPR de Bonneval sur Arc, ainsi que de Vignes ont été approuvées et 18 autres sont en cours d'élaboration depuis leur prescription.

Le Rhône et les grandes vallées alpines sont soumises au **risque inondation**. Le PPRi du bassin aixois, approuvé en 2011 a été modifié en 2012. Après enquête publique, l'élaboration du PPRi de la Combe de Savoie s'est achevée fin 2012, il a été approuvé par le préfet le 19 février 2013. Le PPRi du Rhône, partie Savoie, est finalisé pour une approbation prévue en 2013.

Les PPRi de Chautagne, Tarentaise aval et Maurienne aval sont en cours d'élaboration, ceux de Tarentaise médiane et Maurienne amont ont été prescrits en 2012.

Fin 2013, 3 nouveaux PPRi intercommunaux seront approuvés ce qui portera à 111 le nombre de communes couvertes.

La mise en œuvre de la Directive «inondation» complète ces dispositifs. Les territoires à risques importants (TRI) ont été arrêtés le 12 décembre 2012. En Savoie, les territoires urbains de Chambéry-Aix et d'Alberville sont concernés. La cartographie des 3 niveaux de crues pris en compte sera élaborée en 2013.

crue de l'Isère en 2008



L'État initie et participe également à l'élaboration des plans d'actions de prévention des inondations (PAPI), contrats entre l'État et les collectivités porteuses de projets destinés à réduire les conséquences des inondations.

Le PAPI Tarentaise a été conventionné en octobre 2010, ceux de Maurienne et du lac du Bourget en février 2012.

Pour la Combe de Savoie où la rivière Isère dispose d'un système d'endiguement propriété de l'État, un plan d'action a déjà été engagé, formalisé dans le PAPI 1. Les travaux d'arasement des atterrissements de l'Isère entre la confluence avec l'Arc et le pont de Saint Pierre d'Albigny ont été poursuivis et pratiquement achevés début 2012. Les matériaux ont été réutilisés en surélévation de la digue rive gauche, pour protéger les secteurs urbanisés de Chamousset et Bourgneuf.

Le système d'endiguement de la Combe de Savoie a été découpé administrativement en 13 digues (tronçons homogènes) qui ont fait l'objet d'arrêtés de classement en février 2012. La Direction départementale des territoires (DDT) a établi en 2012 en collaboration avec le Syndicat mixte de l'Isère et de l'Arc (SISARC) le dossier de l'ouvrage, le compte-rendu de visite technique approfondie, le rapport de surveillance pour chacun des 13 tronçons, ainsi qu'un projet de consignes de surveillance.

La poursuite des actions (restauration du lit, gestion réglementaire des digues) passent par un PAPI 2 porté par le SISARC, dont l'élaboration est un des grands chantiers de 2013.

## Risques sanitaires

S'agissant des **alertes sanitaires**, la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS) a enregistré 180 signaux sanitaires dont 116 maladies à déclaration obligatoire (MDO). Les MDO ont une répartition comparable à celle de la région Rhône-Alpes et aux années précédentes à l'exception de la rougeole en nette diminution. Les 6 principales MDO ont été déclarées dans l'ordre décroissant suivant : toxi-infections alimentaires (34), rougeole (28), tuberculose (22), légionellose (18), infection invasive à méningocoque (5) et hépatite A (3).

Par ailleurs, la délégation départementale a eu à gérer de nombreux cas collectifs de gale (les données de l'Institut national de la veille sanitaire indiquent une réelle augmentation de l'incidence de la gale en France). Un grand nombre de cas ont été déclarés au sein d'établissements scolaires ce qui a nécessité un travail en étroite collaboration avec les services de l'Education nationale afin d'informer les familles et le personnel et de s'assurer d'une prise en charge et d'un traitement efficace.



# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

La qualité des 50 **sites de baignades** du département reste «bonne» ou de «qualité moyenne» avec toutefois un site dont les eaux «peuvent être momentanément polluées».

En outre, les eaux des 559 bassins des 313 établissements de piscines ont été surveillées au cours de l'année 2012. La qualité de l'eau de ces bassins est contrôlée une fois par mois en période d'ouverture.

Cette qualité est sujette à des non-conformités fréquentes mais néanmoins, pour les piscines saisonnières, en légère diminution par rapport aux années précédentes :

- 30,8% des 1 808 analyses effectuées sur l'eau des bassins de piscines saisonnières ont présenté des non-conformités pour les paramètres bactériologiques et/ou physico-chimiques,
- 24,5% des 493 analyses effectuées sur l'eau des bassins de piscines permanentes ont été non-conformes vis-à-vis de la réglementation en vigueur,
- 2 arrêtés municipaux de fermeture temporaire ont été pris par les maires des communes concernées, suite à des non conformités récurrentes et sur proposition de l'ARS.

En matière de prévention du **risque radon**, parmi les 572 établissements concernés et ayant communiqué leur résultats, 24 ont présenté depuis 2004 des mesures non conformes (> 400 Becquerel/m<sup>3</sup>). En 2012, un établissement de Tarentaise accueillant des enfants a fait l'objet d'une fermeture administrative.

Dans les espaces clos, les eaux chaudes sanitaires représentent un risque d'exposition aux **légionelles**. En Savoie, 16 cas de légionellose ont été déclarés mais ceux-ci ne représentaient aucun cas nosocomial ni aucun cas groupé. Le service a réalisé une inspection d'un établissement sanitaire sur la prévention des risques liés aux légionelles.

Dans le domaine des **nuisances sonores**, le service environnement et santé de l'ARS a enregistré 21 plaintes et réalisé 2 mesures sonométriques.

En matière de prévention des risques auditifs, l'action notable de cette année est la participation de l'ARS, avec l'INPES (Institut national de la prévention et de l'éducation à la santé) au festival Musilac 2012 où plus de 50 000 paires de bouchons d'oreille ont été mis à disposition. Une étude de dosimétrie a également été réalisée au cours des 3 soirées pour mieux évaluer les niveaux d'exposition au bruit. Des concerts pédagogiques sur la prévention des risques auditifs ont également été organisés dans des lycées et collèges ciblant plus de 500 élèves.

Le département de la Savoie est également concerné par l'extension de la plante allergène **ambrosie** (*Ambrosia artemisiifolia*) responsable, en période estivale, d'allergies sévères. La plante est désormais installée dans l'avant-pays savoyard et s'étend sur le bassin d'Aix-Chambéry. 107 communes du département sont concernées par la présence identifiée de la plante. L'année 2012 a vu s'engager les premières actions avec la désignation de

référents ambrosie dans les collectivités. Ils auront pour mission de repérer la plante et informer les propriétaires ou gestionnaires en vue de sa destruction. Des groupes de travail se sont également constitués, associant l'ARS, la préfecture, la Direction départementale des territoires et le Conseil général.



*feuillets d'ambrosie*

L'extension du **moustique** vecteur du chikungunya et de la dengue, *Aedes albopictus* a conduit l'ARS Rhône-Alpes à davantage s'engager dans la définition de la stratégie de lutte antivectorielle (LAV). Le département de la Savoie présente une avancée sur ce domaine et plusieurs réunions associant le Conseil général, l'Entente interdépartementale de démoustification (EID) et la préfecture se sont poursuivies en 2012. Une carte définissant les communes à risque d'implantation et de transmission du vecteur a pu être établie.

L'impact sanitaire des **émissions naturelles d'amiante** issues des roches amiantifères en Maurienne et Tarentaise, principalement dans les cantons de Modane, Lanslebourg Mont Cenis, Aime et Bourg Saint Maurice a fait l'objet d'une attention particulière. Les élus concernés par ce risque ont été informés lors d'une rencontre en préfecture le 26 janvier 2012. Un comité de pilotage, rassemblant les services de l'État, les élus, les associations et les représentants des professionnels du bâtiment, a été mis en place par le préfet le 29 juin 2012.

Trois actions ont été arrêtées :

- lancement d'une campagne de mesures de concentration de fibres d'amiante dans l'air (intérieur et extérieur) sur la base d'une proposition de zones caractéristiques identifiées par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'ARS,
- pour les communes concernées par la présence de roches amiantifères, réalisation avec le concours du BRGM, d'une cartographie à l'échelle communale des zones potentiellement émettrices,
- dans l'attente des résultats de la campagne de mesures conduite par l'ARS, un guide pratique à destination des professionnels du BTP et maîtres d'ouvrages concernés par cette problématique, sera rédigé.



# LA SECURITE DES POPULATIONS : MISSION FONDAMENTALE DE L'ETAT

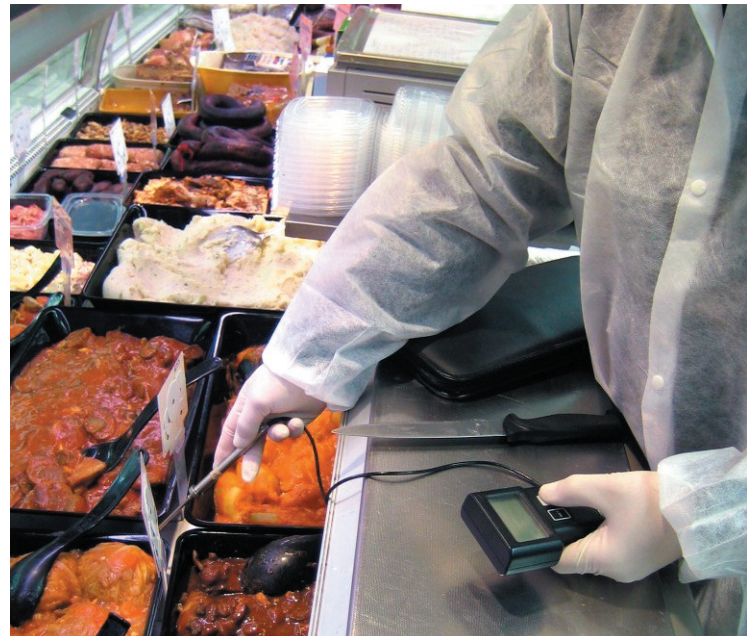
## ■ VEILLER A LA SECURITE ALIMENTAIRE, A LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET A LA SANTE ANIMALE

### *Sécurité alimentaire et protection du consommateur*

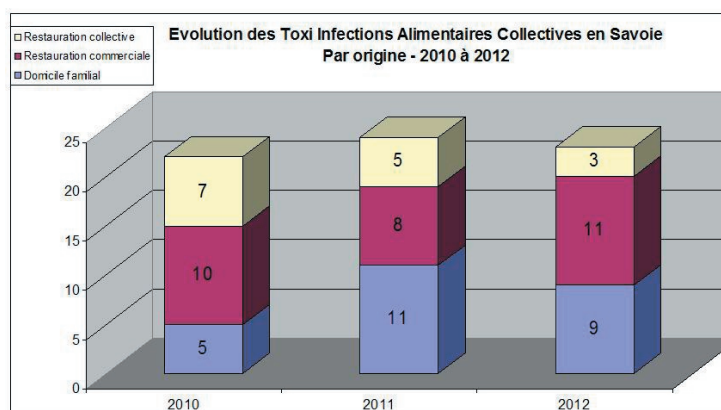
L'activité des agents de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a donné lieu en 2012 à :

- 2 309 contrôles (alimentaires et non alimentaires) auprès de 1 888 établissements,
- 70 procès-verbaux,
- 7 suspensions d'activités (dont 6 parcours acrobatiques en hauteur et 1 commerce alimentaire),
- 86 mesures de police administrative et 8 constats de non conformité de lots de fruits et légumes,
- 668 avertissements,
- des opérations de contrôle ciblées en matière de protection économique des consommateurs, de sécurité sanitaire des aliments et de sécurité des produits industriels (notamment à l'occasion des vacances à la neige, de la période estivale et des fêtes de fin d'année),
- 330 prélèvements réalisés dans le cadre des 40 plans de surveillance et de contrôle portant sur des denrées alimentaires animales ou d'origine animale susceptibles de contenir des substances dangereuses pour la santé (métaux lourds, PCB, substances microbiennes, produits chimiques) ainsi que sur les fruits, légumes, céréales et vins pouvant être contaminés par des résidus de pesticides ou autres polluants.

S'agissant des contrôles portant sur la loyauté des pratiques et la conformité des produits et services proposés, y compris en matière alimentaire, le service a procédé à la mise en œuvre de 44 tâches nationales, régionales ou locales ciblées principalement sur les produits commercialisés avec des signes de qualité ou des indications d'origine garanties, les prestations liées au tourisme (hébergement, activités sportives et de loisirs) y compris thermalisme et bien-être, les opérations promotionnelles, l'affichage des prix (médicaments non remboursables, optique médicale), les prestations liées au ramonage, les aires de jeux, les équipements de protection individuelle, les jouets.



Concernant la gestion des alertes et événements sanitaires, 23 suspicions de toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) ont été investiguées. Elle ont donné lieu à 56 prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques.



## Le contrôle des parcours acrobatiques en hauteur

*Le contrôle des parcours acrobatiques en hauteur a constitué une action prioritaire de la DDCSPP dans le cadre de l'opération interministérielle vacances. Les vérifications menées ont fait l'objet d'une présentation spécifique lors de la conférence de presse relative au lancement de l'opération «tranquillité vacances» le 6 juin au cours de laquelle chaque service de l'État s'est exprimé sur les différents dispositifs et contrôles mis en œuvre dans le département pour assurer la sécurité des publics.*

*A la suite d'un accident mortel début juillet en proximité immédiate d'un parcours acrobatique en hauteur, plusieurs installations localisées dans la zone concernée ont fait l'objet de contrôles coordonnés ou conjoints.*

*L'importance des manquements constatés et l'urgence à faire cesser leur exploitation a conduit les services à proposer au préfet de prendre immédiatement des arrêtés de suspension temporaire d'activité.*

*Ultérieurement, quatre autres parcours ont été contrôlés (soit 7 au total), donnant lieu également, à une exception près, à des arrêtés de fermeture provisoire (soit 6 au total pour la saison).*

*Les manquements constatés étaient multiples : absence d'assurance, de plan d'organisation de sécurité et de secours, de diagnostic arboricole, présence de branches d'arbres à proximité immédiate du câble de la tyrolienne, absence de trousse de secours complète, défaut d'identification des ateliers, absence de signalisation de difficulté du parcours, de cheminement des piétons, absence de dispositif empêchant toute utilisation inappropriée ou toute descente incontrôlée des haubans accessibles depuis un système d'auto assurage, mise à disposition de baudriers et de longes non conformes, absence de fiches de gestion des équipements de protection individuelle.*

*Les parcours acrobatiques ayant fait l'objet d'une suspension d'activité se sont vus notifier leur réouverture après une contrevisite qui a permis de constater la mise en œuvre effective des actions correctives demandées à l'exploitant.*

## Santé animale

267 inspections ont été réalisées pour vérifier l'application des règles de bien-être animal, parmi lesquelles 131 ont concerné des véhicules de transport d'animaux, 32 des centres équestres, pendant la période estivale, 59 des élevages d'animaux de rente et 45 des lieux de détention ou de vente d'animaux de compagnie.

Deux procédures pénales ont été engagées pour des établissements détenant des chiens, en effectif excessif et dans des conditions inappropriées, sur un total de 9 relevés d'infractions pour mauvais traitements.

Au titre des maladies animales, aucun foyer chez les mammifères n'a été détecté en Savoie.



Les mesures de surveillance de la fièvre catarrhale ovine se sont poursuivies en 2012, avec une surveillance sérologique à l'abattoir ; celles des populations des insectes vecteurs également, par piègeage dans deux élevages de Savoie. A noter que ces mesures sont supprimées en 2013 car la France vient de retrouver un statut «indemne» en ce qui concerne cette maladie. Par ailleurs, 18 foyers de loque américaine chez les abeilles ont été détectés.

Un élevage de poules pondeuses a été contaminé par *salmonella enteridis*, ce qui a impliqué un abattage de l'ensemble des animaux et des mesures de désinfection poussée afin que cet établissement puisse reprendre son activité.



# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

## ■ FACILITER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

Plusieurs missions exercées par l'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) concourent à favoriser l'accès et le retour à l'emploi.

La priorité dans ce domaine s'exerce toujours au bénéfice des catégories de demandeurs d'emploi les plus en difficulté, avec :

- le maintien d'un fort recrutement en **contrats aidés** (en 2012 : 314 dans le secteur marchand et 1 865 dans le secteur non marchand, contre 407 et 1 565 en 2011 soit une volumétrie globale supérieure),
- la mise en œuvre et le déploiement des **emplois d'avenir** (25 contrats conclus à fin 2012),
- le maintien de mesures spécifiques en faveur de **travailleurs handicapés** : prescriptions de contrats aidés réalisées par Cap emploi, suivi des travaux de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) au sein de laquelle deux agents de l'UT sont mis à disposition, analyse et contrôle des déclarations d'emploi des travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés (quota de 6% obligatoire).

Les actions particulières menées en 2012 :

- appui à la création d'un chantier d'insertion,
- création d'une nouvelle entreprise d'insertion (4 postes),
- création d'un collectif de chantiers d'insertion destiné à mutualiser l'offre de formation.

L'unité territoriale est membre du réseau départemental de suivi de la plate-forme «décrochage scolaire», qui recense les **jeunes en situation de décrochage** et les met en relation avec les services en capacité d'assurer leur orientation (Missions locales, Cap emploi ...) ; la DIRECCTE participe également, à part égale avec la Région Rhône-Alpes, au financement de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, opérationnelle en Savoie depuis 2011.

Avec plus de 40 000 saisonniers présents chaque hiver dont un grand nombre proviennent d'autres territoires, la Savoie est très marquée par le phénomène de la saisonnalité de l'emploi. Les services œuvrent pour améliorer la qualité de l'emploi de ces populations : accès facilité à l'information en matière sociale et soutien aux services en charge du premier accueil (comité de bassin d'emploi et réseau des Espaces saisonniers), contrôles renforcés de l'inspection du travail, appui à la sécurisation des parcours professionnels.

En application de l'accord État - Région - partenaires sociaux du 13 mai 2011, le pilotage des **dispositifs de promotion de l'emploi** et de la formation est assuré conjointement par l'État et la Région. Des instances de pilotage et de suivi technique sont mises en place sur les bassins d'emploi, co-présidées par le sous-préfet et l' élu pilote. Ces instances définissent avec les partenaires sociaux les priorités locales en fonction des orientations nationales et régionales, et suivent leur réalisation.

## ■ FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT

En 2012, l'activité en faveur du financement du logement social public a été soutenue : 745 logements dont 715 logements familiaux ont été financés, en majorité sur les zones tendues (aixoise et chambérienne), dont 29% en prêt locatif aidé d'intégration.

Dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé et des subventions octroyées par l'**Agence nationale de l'amélioration de l'habitat** (ANAH), 754 logements ont bénéficié d'aides et 2 conventions relatives aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat ont été signées sur les secteurs d'Arlysère et sur les cantons de Saint Michel de Maurienne et Modane.

Au titre de la lutte contre la précarité énergétique et dans le cadre de la mise en œuvre du programme «Habiter mieux» contractualisé localement en 2011, 85 logements de propriétaires occupants en précarité énergétique ont été aidés.



en novembre 2012, signature du 1<sup>er</sup> contrat «emploi d'avenir» en présence du ministre délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage

Un suivi rapproché est effectué auprès des différentes **structures d'insertion par l'activité économique** (SIAE), matérialisé notamment par l'engagement d'importants moyens : en 2012, ce sont plus de 3,2 millions d'euros qui ont été déployés en direction des 32 SIAE en Savoie, qui emploient près de 575 salariés.

# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

Les projets de l'**Agence nationale de rénovation urbaine** (ANRU) se sont poursuivis. Toutes les opérations du projet de rénovation de Chambéry sont maintenant engagées et les 370 ménages concernés par la déconstruction relogés. L'inauguration de l'avenue d'Annecy, l'ouverture du pôle de correspondance, la suppression de la ligne haute tension et le démarrage de grands travaux sur le secteur Mendès-France ont ponctué l'année 2012. Le ministre délégué à la ville a visité le quartier des Hauts de Chambéry le 27 décembre.

Les opérations du projet de rénovation urbaine d'Aix les Bains sont engagées à 81%, et 75% des relogements sont réalisés.

En juin 2012, 6 avenants aux conventions d'utilité sociale ont été signés. Ils intègrent le patrimoine des logements-foyers des bailleurs départementaux concernés.

Le programme local de l'habitat de la Communauté d'agglomération du lac du Bourget a été rendu exécutoire en début d'année 2012.

Six communes de l'agglomération de Chambéry ont été déclarées en situation de déficit au titre de l'article 55 de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbains), conduisant pour trois d'entre elles à un prélèvement sur les ressources fiscales 2012.

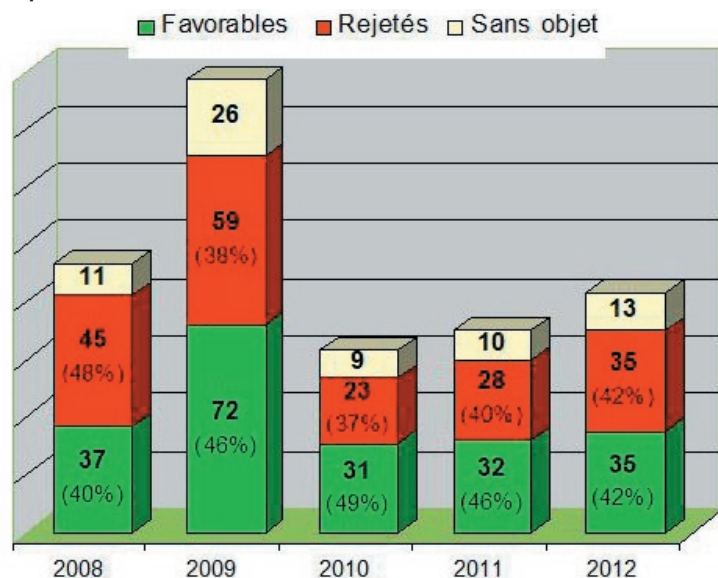


logements sociaux

En 2012, l'augmentation générale de la précarité au sein de la population, constatée au niveau national, s'est traduite par un accroissement des sollicitations des dispositifs gérés par le service solidarités de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) :

- **dossiers DALO** (droit au logement opposable) : les recours devant la commission de médiation ont augmenté en 2012 de plus de 15% avec 83 demandes examinées en commission. Sur les 35 ménages reconnus prioritaires, la moitié a accepté l'offre de logement proposée par le bailleur.

répartition des décisions DALO



- **dossiers CCAPEX** : les commissions spécialisées de coordination et de prévention des expulsions locatives, co-pilotées par l'État et le Conseil général, visent à trouver une solution pour des ménages en situation d'impayés de loyer et pour lesquels un commandement de quitter les lieux a été notifié.

En 2012, 14 réunions se sont tenues, pour examiner 315 dossiers. Les assignations ont augmenté de près de 6% sur une année, avec un montant moyen de dettes de loyer de 3 800 € pour le parc privé et de 2 400 € pour le parc public.

évolution du nombre de procédures d'expulsions



Le nombre de procédures d'expulsions se maintient à un niveau élevé ces trois dernières années. 62% des assignations en justice pour résiliation du bail proviennent du parc public. La part des dettes supérieures à 3 000 € est significativement plus élevée dans le parc privé.

En 2013, l'objectif pour la DDCSPP est de prendre en compte progressivement plus en amont les dossiers au niveau de l'assignation pour éviter autant que possible que la situation financière du ménage soit irrémédiablement compromise.



# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

D'autres dispositifs ont fait l'objet en 2012 de réflexions visant à les renouveler ou à les consolider en fonction des instructions gouvernementales.

- le **plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées** (PDALPD) co-piloté par l'État et le Conseil général de la Savoie vise à soutenir l'accès et le maintien dans le logement des personnes défavorisées. Le plan 2007/2012 arrivant à son terme, il a été décidé de le prolonger par avenant pour procéder à une démarche d'évaluation/bilan des six axes le composant et identifier les orientations du futur plan 2014/2018.

- la **stratégie nationale de refondation de l'hébergement et de l'accès au logement** s'est poursuivie localement par la mise en œuvre d'actions ou de mesures en faveur des personnes sans abri ou mal logées. Le budget opérationnel de programme 177 (prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables) à hauteur de 6,5 millions d'euros a contribué notamment à :

- la consolidation du rôle pivot dans le département du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO),
- la restructuration d'un bâtiment destiné à accueillir des personnes en hébergement dit «à bas seuil d'exigence»,
- l'ouverture d'une résidence d'accueil pour des personnes en souffrance psychique en lien avec la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil général.

- la réforme de la **politique de la ville**, annoncée au deuxième semestre 2012 vise à mener une réflexion sur la géographie prioritaire et sur une nouvelle contractualisation dans un cadre intercommunal. Les actions engagées au titre de la politique de la ville ont été subventionnées par l'Acsé (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) à hauteur de 713 000 euros, soit une baisse de 15% par rapport à 2011.

*quartier du Biollay à Chambéry*



*quartier des Hauts de Chambéry*

## ■ SOUTENIR LES PERSONNES VULNERABLES

Pendant la période hivernale qui s'étend du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars, la DDCSPP met en place un dispositif spécifique, le Plan hiver, pour éviter aux personnes en situation d'exclusion de se retrouver sans abri. Cela se traduit par :

- une mobilisation de capacités supplémentaires d'hébergement et de mise à l'abri (170 places + 60 places en gymnase en cas de froid extrême),
- un renforcement de l'équipe de rue,
- une coordination départementale par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) porté par l'association La Sasson,
- une extension des horaires de l'accueil de jour et du centre d'hébergement d'urgence de Bassens (en soirée, week-ends et jours fériés).

Les mesures graduelles de veille et d'accueil (mobilisation des capacités supplémentaires, renforcement du 115) sont calées sur la référence aux trois niveaux de mobilisation suivants :

- niveau 1 : ce niveau premier de vigilance et de mobilisation correspond à un temps froid (température ressentie le jour entre - 5°C et - 10°C)
- niveau 2 : période de grand froid (le jour entre -10°C et - 18°C)
- niveau 3 : période de froid extrême (le jour inférieure à -18°C)

1 270 personnes ont été accueillies au cours de l'hiver 2011/2012 alors qu'elles étaient 850 l'hiver précédent. Le nombre de nuitées (9 881) a augmenté de près de 17%.

Durant cette période, la cantine savoyarde de Chambéry a connu une forte affluence. Des problèmes d'approvisionnement en denrées alimentaires ont également été constatés par la Banque alimentaire et les Restos du cœur qui signalent une demande supérieure de plus de 20% par rapport aux années précédentes.

# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

## Le dispositif de réussite éducative chambérien (DIRED)

*Il s'agit d'un dispositif inscrit dans le cadre du plan de cohésion sociale impulsé par la loi sur l'égalité des chances de 2005. Il concerne des enfants ou des adolescents présentant des signes de fragilité identifiés par un membre du réseau DIRED. Le portage est assuré par le collège de Côte Rousse (les Hauts de Chambéry) depuis 2005 et les financements sont assurés pour 90% par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) qui gère les crédits d'État des actions sociales de la politique de la ville. En 2012, ils se sont élevés à 210 000 euros auxquels s'ajoute la mise à disposition d'un adulte relais.*

*En 2012, 885 enfants ont été accompagnés dont 132 de façon plus intense dans le cadre d'un parcours personnalisé de réussite. Celui-ci vient en complément des actions éducatives existantes et cible l'enfant compte tenu des difficultés auxquelles il est confronté ainsi que sa famille. Le référent de parcours est l'acteur de «première ligne» du dispositif : il rencontre la famille, assure le suivi global du parcours, peut assurer l'accompagnement physique de l'enfant et mobiliser d'autres accompagnateurs. Une cinquantaine de professionnels participent à cette mission.*



## ■ LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS FEMMES / HOMMES

La mise en place en mai 2012 du ministère des droits des femmes a permis de redynamiser la politique interministérielle, déclinée dans le département par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes.

Celle-ci participe à différentes instances collégiales portant sur les thématiques de l'emploi ou de la création d'entreprises, sur celles relatives aux violences (état-major de sécurité, groupe local de lutte contre les violences). Elle a développé l'essentiel de ses actions autour des deux axes suivants :

- L'égalité dans la vie économique, politique et sociale

En lien avec les services de l'UT DIRECCTE, un pré-diagnostic a été lancé auprès des entreprises de plus de 50 salariés afin de vérifier le degré de respect par celles-ci de leurs obligations en matière d'égalité professionnelle.

Des actions de sensibilisation ont également été mises en œuvre : intervention «l'égalité professionnelle femmes-hommes, de quoi parle-t-on?», projections débats, table ronde «l'industrie se conjugue aussi au féminin» dans le cadre de la Semaine de l'industrie, intervention auprès des volontaires du service civique avec le service jeunesse et sport et participation à la quinzaine régionale de l'égalité.



- La promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes

Une sensibilisation relative aux violences conjugales effectuée auprès des personnels d'accueil de la police et de la gendarmerie nationale a été lancée de mars à décembre 2012 avec les partenaires associatifs : 70 agents y ont participé.

Un colloque avec SOS femmes-violence a été organisé dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes.

Une réflexion a été lancée en décembre avec le cabinet du préfet pour prendre en charge au plan sanitaire et social les personnes prostituées du département.

Par ailleurs, des actions relatives aux violences coutumières ont eu lieu avec l'Association départementale pour le développement et la coordination des actions auprès des étrangers de la Savoie (formation sur les mutilations sexuelles féminines en direction des professionnels de santé, présentation de la nouvelle plaquette sur les mariages forcés et colloque sur cette thématique).

Enfin, la mission aux droits des femmes participe avec le Conseil général à un groupe dédié aux questions de contraception auprès des jeunes.



# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

## ■ ENCADRER LES SPORTS, LA JEUNESSE ET LA VIE ASSOCIATIVE

Afin de faire valoir les priorités de l'État dans le domaine de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le service jeunesse, sport et vie associative a entretenu un partenariat local soutenu avec les acteurs institutionnels : le Conseil général, le secteur associatif dont le CDOS (comité départemental olympique et sportif) et les têtes de réseau associatif (Fédération des œuvres laïques, Savoie vivante, Fédération des centres sociaux, Profession sports animation).

En matière de **sport**, outre l'établissement des cartes professionnelles (1 872) et des récépissés de déclaration d'établissements (76), les agents du service ont contribué à :

- renforcer le nombre de contrôles portant sur les éducateurs sportifs (9 527 déclarés) et les établissements sportifs (3 457 déclarés), en collaboration étroite avec les autres services de l'État (gendarmerie, police, finances publiques, URSSAF), dans le cadre du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF),
- nouer un partenariat avec les offices de tourisme pour promouvoir les établissements sportifs qui sont régulièrement déclarés,
- contrôler sur place 107 établissements d'activités physiques ou sportives et 577 éducateurs sportifs, dans une vingtaine de disciplines différentes.

Ces contrôles ont généré 9 mises en demeure, 20 auditions, 3 convocations par officier de police judiciaire et 3 incapacités d'exercer.

Grâce aux crédits du Centre national pour le développement du sport (CNDS), les projets de plus de 300 associations sportives ont pu être soutenus pour un montant total de 796 000 €.

Dans le cadre du développement du label «pour un sport ensemble», 14 clubs (dont 5 nouveaux) ont été labellisés et financés pour l'organisation et la prise en compte de l'accueil de publics handicapés dans des structures jusqu'à présent accessibles uniquement aux publics valides.

Pour la formation et la certification aux métiers du sport, le service a organisé 4 stages de préformation au brevet d'État de ski alpin pour 126 jeunes venus de la région Rhône-Alpes pour l'essentiel. Le test technique, 1<sup>ère</sup> épreuve pratique du brevet précité a concerné 300 candidats.

En faveur de la **jeunesse**, la mission de protection des mineurs a été poursuivie en direction de séjours de vacances avec hébergement et des accueils de loisirs sans hébergement organisés dans le département.

A ce titre, 69 contrôles ont été réalisés à partir d'un ciblage effectué parmi d'une part 1 422 séjours déclarés qui ont permis d'accueillir en Savoie 57 380 enfants et d'autre part 175 structures d'accueils sans hébergement déclarées.



Un mémento rappelant l'essentiel de la réglementation applicable aux accueils collectifs de mineurs a été conçu par le service et diffusé à l'ensemble des organisateurs savoyards de séjours et de loisirs pour leur permettre de connaître et mieux maîtriser les principales dispositions réglementaires. Il a fait également l'objet de présentations lors de trois réunions territoriales organisées en Savoie.

Le diplôme du BAFa a été délivré à 331 jeunes à l'issue de trois jurys d'examen organisés par le service.

Celui-ci a par ailleurs contribué à la promotion du **service civique**, dispositif bénéficiant à des jeunes de 16 à 25 ans (100 volontaires en Savoie), recrutés par 43 structures associatives ou services publics agréés au plan local, régional ou national. Quatre organismes d'accueil de volontaires ont fait l'objet d'un contrôle approfondi.



# LA COHESION SOCIALE : UN DEVOIR DE SOLIDARITE

Les projets portés par les collectivités en faveur des jeunes de 11 à 17 ans ont été soutenus à travers 15 contrats éducatifs locaux, mais également au titre des bourses locales finançant des projets de jeunes.

L'appui à la **vie associative** a été poursuivi en liaison avec les réseaux associatifs départementaux par :

- le soutien du Fonds de développement de la vie associative pour la formation des bénévoles avec 19 380 euros de subvention à 5 associations qui ont touché 500 adhérents,

- la rencontre départementale des associations savoyardes organisée chaque année par le délégué départemental à la vie associative qui s'est déroulée à Montméliant le 10 novembre 2012, sur le thème : «le rôle éducatif des associations».

Pour les services de l'**Éducation nationale**, les axes d'intervention en 2012 ont porté sur :

- l'**immersion linguistique**, une pratique pédagogique utilisée soit pour l'apprentissage linguistique d'une seconde langue, soit pour la conservation d'une langue acquise. Cette pratique s'effectue dans le cadre d'un enseignement dans lequel la langue anglaise est utilisée au minimum à 50% du temps scolaire et dans le respect du contenu des programmes.

Ainsi, à l'école de la Concorde à Barberaz, les élèves de CP et de CE1 ont reçu en 2011-2012 un enseignement à mi-temps en anglais et en français dans l'ensemble des disciplines de l'école. Les bilans de connaissances et de compétences effectués en cours et en fin d'année scolaire ont montré que les élèves ont acquis des compétences avérées en anglais et que leurs acquisitions en français sont conformes aux attendus des programmes.

A la rentrée 2012, un certain nombre de postes fléchés italien restent implantés en Maurienne afin de renforcer l'enseignement de cette langue pour tous les élèves de la circonscription. Cet enseignement vient en appui de celui dispensé par l'APPI (association pour la promotion de l'italien) et devrait permettre à tous les élèves qui le désirent de poursuivre cet apprentissage en Maurienne dans des classes de 6ème bilangues anglais-italien.

- les **activités physiques et sportives**, par le biais de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS). Tous les jeunes scolarisés peuvent pratiquer un ou plusieurs sports parmi un large choix proposé dans le département (sports collectifs, sports de pleine nature, sports de raquettes, d'expression, activités gymniques, aviron, athlétisme, etc.), la pluri-activité étant favorisée par un fonctionnement au trimestre lié à la spécificité géographique hivernale.

Chaque équipe est composée au moins d'un Jeune officiel formé à l'arbitrage et/ou à l'organisation de la compétition. Ainsi, l'UNSS tend à développer l'accès des jeunes aux responsabilités.

L'UNSS prône également les valeurs liées à la santé, au développement durable, au respect de l'éthique et à l'échange relationnel notamment avec l'accueil d'enfants en situation de handicap.

En 2011-2012, l'UNSS Savoie c'est :

- 9 373 élèves (collèges-lycées, public-privé) qui ont participé aux activités,
- 495 Jeunes officiels formés et certifiés dans l'année,
- 344 licenciés qui ont eu le mérite d'accéder à 17 championnats de France UNSS.
- 25 jeunes sportifs qui ont participé aux championnats du monde scolaires et qui ont tous été médaillés (3 titres mondiaux et 2 équipes vice-championnes).

*les chiffres clés de la rentrée 2012  
effectifs 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré public  
37 059 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré  
17 713 élèves dans les collèges  
9 005 élèves dans les lycées  
3 607 élèves dans les lycées professionnels*

Cette année encore, dans le cadre de l'opération «**Les chemins de la mémoire**», un hommage particulier a pu être rendu aux Résistants et Déportés de la Savoie.

Plus de 1 500 enfants (70 classes de CM1 et CM2) se sont retrouvés au pied du barrage de la Girotte à Hauteluce. Ils ont dialogué avec des Résistants et Déportés puis participé à une cérémonie commémorative au cours de laquelle un panneau explicatif réalisé par l'Office national des anciens combattants (ONAC) a été inauguré. Cette 8<sup>ème</sup> édition a été réalisée grâce à plus de 100 bénévoles et de nombreux partenaires : l'USEP (union sportive de l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré), les municipalités de Chambéry et d'Hauteluce, l'association Tempête sur les Alpes, le Souvenir français, la musique militaire de Lyon et bien entendu les Grands témoins Résistants, Déportés, victimes civiles et les professeurs des écoles.





# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## ■ ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT

En réponse à la crise, l'État a mis en œuvre ces dernières années des dispositifs performants de soutien aux entreprises. Certains d'entre eux, comme la Médiation du crédit, ont fait leurs preuves et ont permis de sauvegarder de nombreux emplois.

En 2012, l'installation du ministère du redressement productif s'est accompagné d'un dispositif décliné au niveau régional (désignation d'un commissaire régional au redressement productif), et départemental (désignation d'une correspondante départementale). La **cellule de veille économique** mise en place en Savoie par l'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UT DIRECCTE) vise à prévenir les difficultés des entreprises et favoriser le soutien de leurs projets de développement. Elle s'est réunie 3 fois en 2012 depuis sa mise en place en septembre.

La **commission des chefs de services financiers** (CCSF) est une instance pilotée par la Direction départementale des finances publiques (DDFIP). Sa finalité est d'accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières, des délais de paiement des dettes fiscales et sociales, en toute confidentialité. Pour 2012, 20 plans de règlement ont été octroyés, correspondant à un montant global de dettes de 1,94 millions d'euros. Les entreprises concernées emploient 647 salariés.

Le 6 novembre, le Premier ministre a présenté le **pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi**. Celui-ci mobilise 35 mesures, combinant des actions d'urgence et d'autres à plus long terme, articulées autour de huit leviers de compétitivité, dont la mise en place d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, mesure phare permettant d'alléger le coût du travail.

Les services de la DDFIP se sont mis à la disposition des entreprises (organisation de réunions, réponses aux questions, participation aux conférences de presse) pour assurer la mise en œuvre de cette mesure dans les meilleures conditions possible.

Depuis 2009, 8 **conventions de revitalisation** des territoires ont été signées en Savoie avec pour objectif la création de 555 emplois dans les années à venir.

L'enveloppe cumulée dédiée à la revitalisation des territoires par les entreprises signataires s'établit à 3 047 827 €.

280 emplois ont été créés au 31 décembre 2012, soit 50,5% de l'objectif prévu par les conventions.

### le dispositif MODEL, détachement de salariés sans but lucratif

*La convention signée en 2012 avec la Chambre de commerce et d'industrie pour une durée de 2 ans prévoit la mise en place d'un dispositif de détachement temporaire dans une entreprise de salariés affectés dans une autre entreprise.*

*MODEL se définit comme un outil de gestion de carrière des salariés, permettant de développer l'employabilité et la mobilité des salariés, un outil de gestion des variations d'activité et un outil de recrutement pour répondre aux besoins des entreprises. Fin janvier 2013, 18 entreprises avaient adhéré au dispositif (et 12 sont en cours d'adhésion), 46 salariés ont le projet de s'impliquer dans cette démarche. 16 détachements de salariés ont été opérés.*

### les chiffres clés des concours financiers

- 271 millions d'euros de dotations versées aux collectivités locales (dotation globale de fonctionnement, dotation de péréquation, dotation globale d'équipement, dotation générale de décentralisation)
- 111 millions d'euros de compensation financière de fiscalité locale
- 52 millions d'euros de Fonds de compensation de la TVA versés à l'ensemble des collectivités
- convention interrégionale du massif des Alpes-programme opérationnel interrégional des Alpes : 2,6 millions d'euros de subventions attribuées aux porteurs de projet dans le cadre du programme massif des Alpes
- Fonds européen de développement régional : 2,8 millions d'euros de subventions programmées
- ALCOTRA (Alpes Latines COopération Transfrontalière France Italie) : 1,3 millions d'euros programmés sur les projets transfrontaliers
- dotation d'équipement des territoires ruraux : 82 projets retenus pour 4,9 millions d'euros de subventions (+10% entre 2011 et 2012)
- réserve parlementaire : 900 000 € de subventions programmées
- Fonds national d'aménagement et de développement du territoire : mobilisation de 800 000 € (10 réseaux de service de proximité, la maison de santé pluridisciplinaire des Echelles, financements des projets des 3 Pôles d'excellence rurale de dernière génération labellisés en Savoie)

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## ■ PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE

### Réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En Savoie, on recense 18 sites Natura 2000 couvrant 18% du territoire. L'année 2012 a permis :

- la signature de 6 contrats de travaux,
- le lancement d'une réflexion sur la prise en compte de la biodiversité par les pratiques d'escalades (en lien avec la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations et la Fédération française de montagne et d'escalade),
- à l'issue d'une large concertation des acteurs, la finalisation de la deuxième liste locale des opérations soumises à évaluation des incidences.



Les financements Natura 2000 pour la Savoie s'élevaient en 2012 à :

- 129 000 € d'animation, appelant 298 000 € en cofinancement avec le Fonds européen agricole pour le développement rural,
- 498 000 € de travaux.

### Installations classées

La mission de contrôle, fixée annuellement dans le programme d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), a été réalisée par les agents de l'unité territoriale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement. Sur un parc de 253 établissements soumis à autorisation préfectorale, 103 inspections ont été réalisées. Ce nombre, supérieur à l'objectif initial, comprend les inspections «réactives» consécutives à des plaintes ou des accidents, non programmées en début d'exercice.

Les contrôles ont donné lieu à 13 arrêtés préfectoraux de mise en demeure qui n'ont pas été suivis de sanctions administratives, démontrant la bonne réactivité des exploitants à l'injonction préfectorale. Enfin, seuls 3 procès verbaux d'infraction ont été transmis au procureur.

S'agissant des installations contrôlées par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, 23 inspections ont été effectuées. 3 arrêtés de mise en demeure ont été signés, et deux arrêtés de suspension d'activité pour deux élevages canins ayant le statut d'installations classées, qui détenaient des chiens en nombre excessif et dans des conditions inappropriées.

4 relevés d'infraction ont été adressés au procureur de la République.

Le «guichet unique» des ICPE, a été sollicité pour traiter des déclarations d'installations classées, ainsi que pour assurer la gestion et le suivi des procédures s'inscrivant dans ce cadre. Ainsi, 6 enquêtes publiques ont été organisées, 9 arrêtés d'autorisation et 54 arrêtés portant prescriptions complémentaires pris, 69 récépissés de déclaration délivrés.

### Eau

La **police de l'eau** consiste à s'assurer que les projets envisagés par les particuliers, professionnels ou collectivités ne portent pas atteinte aux milieux aquatiques. Elle s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la France à atteindre le bon état des masses d'eau en application de la directive cadre européenne sur l'eau. Sont notamment concernés les travaux en rivière ou au bord des lacs, les prélèvements d'eau, les rejets en cours d'eau ou les remblais en zones humides. La procédure n'aboutit qu'exceptionnellement à un refus, mais conduit généralement à une adaptation du projet ou des modalités de réalisation des travaux pour garantir une bonne prise en compte des enjeux de la directive cadre sur l'eau.

nombre de procédures police de l'eau en 2012

type de procédure	accords	refus
procédure d'autorisation	28	1
procédure de déclaration	143	2

L'État avec l'appui de la Fédération départementale de pêche a réalisé en 2012 une cartographie des zones d'alimentation et de croissance des principales espèces de poissons et de crustacés présents sur le département, dit **inventaire des frayères**. La destruction des frayères inventoriées peut désormais être réprimée pénalement.





# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

Maintenir des **débits minimums dans les cours d'eau** est un enjeu fort pour le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, en application d'une récente loi, tous les ouvrages existants dans les cours d'eau (prises d'eau, seuils, centrales hydroélectriques...) devront comporter des dispositifs maintenant un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces.

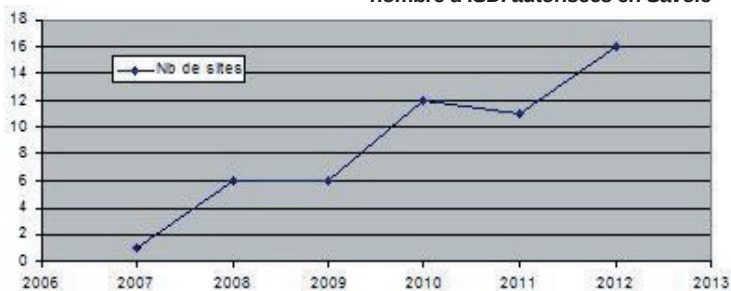
L'identification des prises d'eau concernées, pour tout usage (hydroélectricité, alimentation en eau potable, irrigation, neige de culture) a été réalisée en Savoie en 2012. L'information de tous les gestionnaires de leurs obligations réglementaires est prévue en 2013.

## Police de l'environnement

Éviter les **dépôts de déchets** en dehors des filières autorisées est une des priorités en matière de police de l'environnement en Savoie. L'État réalise non seulement des contrôles de sites illégaux, mais accompagne également les exploitants désirant régulariser leur activité et créer des sites d'élimination ou de stockage encadrés. Ces derniers permettent de drainer les inévitables flux de déchets inertes, générés notamment par les chantiers de travaux publics. Dans ce domaine, l'activité 2012 se résume comme suit :

- 4 nouvelles installations de stockage de déchets inertes (ISDI) autorisées, pour un total de 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- 4 ISDI en projet,
- 6 sites ISDI inspectés,
- 21 sites illégaux visités (dont 13 fermés depuis) soit un total de 35 visites et contrôles de terrain.

nombre d'ISDI autorisées en Savoie



En 2012, 109 procès verbaux ont été dressés pour des préenseignes et des **publicités implantées illégalement**. L'ensemble des panneaux ont été déposés ou régularisés depuis. L'objectif de cette action est de contribuer à préserver le paysage, en particulier en dehors des agglomérations.

## Chasse

L'année 2012 a vu la révision du classement des espèces nuisibles et la mise en œuvre de mesures de gestions particulières pour la maîtrise du sanglier. Cette espèce pose des problèmes importants de destruction des cultures, et dans une moindre mesure de perturbation des milieux naturels ou de sécurité publique (9 sangliers abattus dans le centre ville de Chambéry le 24 octobre 2012 par les lieutenants de louvèterie).

## les lieutenants de louvèterie

*Héritiers des traditions inscrites dans une ordonnance capitulaire datant de 813, les lieutenants de louvèterie sont des collaborateurs bénévoles de l'administration, rattachés à la Direction départementale des territoires. Ces officiers sont placés à la disposition des autorités préfectorales pour assurer la gestion et la régulation de la faune sauvage sur leur circonscription. Habilités au port d'une arme, ils sont également à même d'intervenir sur les réseaux routiers, ferrés... en cas d'incident ou d'accident avec les animaux et sont qualifiés pour constater toutes les infractions relatives à la police de chasse.*

*En Savoie, la louvèterie est forte de 24 lieutenants, regroupés dans une association départementale. On dénombre annuellement environ 300 opérations de régulation, pour 12 000 km parcourus.*

## Loup

Dans le prolongement du plan d'action national loup 2008-2012, un nouveau plan couvrant la période 2013-2019 est en cours de finalisation après une concertation de plusieurs mois, il repose sur deux grands principes. D'une part, une gestion différenciée de la protection des troupeaux et d'autre part, une réponse graduée envers le prédateur tenant compte des caractéristiques du pastoralisme et de la pression de prédation exercée par le loup.



Notre département est couvert par trois zones de présence permanente du loup sur les massifs de Belledonne, Thabor-Galibier et Haute Maurienne, les secteurs de Haute Tarentaise-Vanoise et Encombres-Lauzière ayant également été concernés en 2012. Sur l'année, l'engagement financier sur le dispositif d'aide à la protection des troupeaux atteint 1,2 millions d'euros auxquels s'ajoute l'indemnisation des 117 attaques de troupeaux ayant fait 450 victimes, d'un montant de 140 000 €.



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## Patrimoine

Le Service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) veille aux espaces protégés en formulant des avis sur des demandes d'autorisation au titre des servitudes monuments historiques, sites inscrits et zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, dites ZPPAUP.

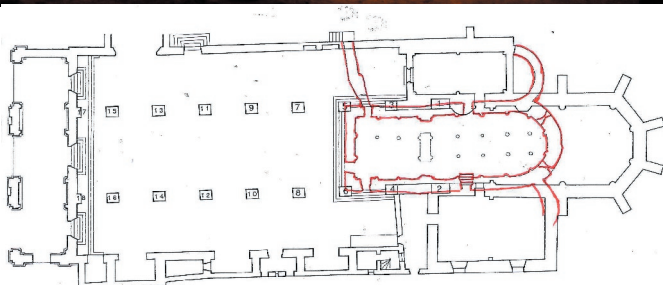
### les chiffres clés des autorisations d'urbanisme en espaces protégés

- 685 permis de construire
- 1 179 déclarations de travaux
- 50 certificats d'urbanisme
  - 30 permis de démolir
- 22 autorisations de lotir et permis d'aménager
  - 9 autorisations de travaux sur monuments historiques classés
  - 11 autorisation de travaux sur monuments historiques inscrits

A Chambéry, le **plan de sauvegarde et de mise en valeur** concentre des enjeux forts notamment en matière de sécurisation suite au sinistre du centre ancien de 2002 et requiert une concertation avec la Ville et les services d'incendie et de secours.

Au titre du suivi de **travaux sur les monuments**, la dotation des crédits d'entretien se montait à 115 000 €, comprenant une partie des crédits alloués aux cathédrales :

- travaux d'entretien des cathédrales : 78 587 €,
- travaux sur monuments historiques classés : 11 opérations
- subventions pour travaux monuments historiques classés et inscrits non État : 36 923 €.



crypte de la cathédrale de Saint Jean de Maurienne

La mise en valeur et la sécurisation des cathédrales figurent parmi les objectifs du service en 2013.

## ■ MAINTENIR LES ESPACES AGRICOLES

Depuis quelques années, les organisations professionnelles agricoles des deux départements savoyards ont œuvré pour se rapprocher et créer des structures communes. Ainsi, la Chambre d'agriculture interdépartementale Savoie-Mont Blanc, issue de la fusion des chambres d'agriculture de Savoie et de Haute-Savoie, a été actée par décret du 3 mai 2012, pour une mise en place de la structure politique au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cette organisation a fortement impacté l'activité des services d'économie agricole des deux Directions départementales des territoires en 2012 qui se sont organisées pour se rapprocher et travailler dans ce nouveau contexte.



S'agissant des **soutiens financiers** accordés en 2012, plus de 15 000 agriculteurs ont bénéficié des aides de masse de la Politique agricole commune, pour un volume de plus de 30 millions d'euros versés. En particulier, plus de 11 millions d'euros ont été versés au titre des indemnités compensatrices de handicaps naturels ayant pour but de soutenir l'activité agricole en zones de montagne et haute-montagne, et 3,8 millions d'euros ont été versés au titre des mesures agro-environnementales qui soutiennent les pratiques extensives des exploitations de Savoie.

La campagne 2012 a par ailleurs démarré difficilement avec des conditions climatiques (gel et pluie) qui ont eu pour conséquences de fortes pertes en pépinières et en arboriculture.



# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

Une procédure de reconnaissance au titre des calamités agricoles a été conduite et c'est ainsi que les deux Savoie ont obtenu à l'automne une enveloppe de 86 114 € pour le gel sur pépinières (dégâts estimés à près de 365 000 €) et 1 144 535 € pour les conséquences du froid et des pluies d'avril sur fruits (dégâts estimés à 2 255 650 €).

L'ensemble de ces aides participe au maintien de filières économiques agricoles et aux emplois qu'elles créent. La ferme savoyarde est source d'environ 3 000 emplois, dont plus de 1 600 en industries agro-alimentaires.

Mobiliser davantage de **bois** est un objectif auquel concourt l'État notamment à travers des aides financières. En 2012, pour le département de la Savoie, 381 000 € ont été versés par l'État pour 17 dossiers de desserte forestière ou de travaux sylvicoles, appelant un co-financement de l'Europe de 490 000 €.



## ■ PLANIFIER LA GESTION DE L'ESPACE

Les enjeux en termes d'aménagement sur le département de la Savoie sont forts compte-tenu de l'attractivité résidentielle du territoire, du contexte environnemental et de l'activité liée au tourisme.

L'État dans son action veille au respect des trois principes fondamentaux que sont l'équilibre entre un développement maîtrisé et la préservation des espaces, la diversité des fonctions, et une utilisation économe et équilibré des espaces en tenant compte des enjeux environnementaux et de préservation des risques. Cela se traduit notamment par une attention particulière portée à la modération de la consommation du foncier et à la création de logements dans un objectif de mixité sociale.

En 2012, le préfet de région a engagé avec les services régionaux et départementaux l'élaboration d'une stratégie d'intervention des services de l'État dans le domaine du foncier.

Celle-ci s'appuie sur deux principes majeurs :

- la réduction du rythme d'artificialisation des sols de 50% durant l'actuelle décennie,
- l'application de la séquence «éviter, réduire, compenser» à la gestion des ressources foncières.

## Les outils de planification

La **commission départementale de consommation des espaces agricoles** (CDCEA) mise en place à l'été 2011 a été confortée sur l'année 2012 en précisant son fonctionnement, afin de mieux partager les enjeux relatifs à la consommation d'espace et de préparer l'examen des projets de plans locaux d'urbanismes (PLU). La diffusion sur internet des avis et productions de la CDCEA a par ailleurs été organisée par la Direction départementale des territoires (DDT) afin d'améliorer l'information des collectivités et du public.

La CDCEA a émis un avis sur 19 documents d'urbanisme (17 plans locaux d'urbanisme et 2 cartes communales).

Les services de la DDT contribuent à nourrir la réflexion des structures porteuses de SCOT (**schéma de cohérence territoriale**) afin de leur apporter un soutien dans la réalisation ou la mise en œuvre de leur document d'urbanisme supra communal conformément aux lois SRU (solidarité et renouvellement urbains) et Grenelle de l'environnement.

Les SCOT sont au nombre de quatre : Arlysère et Métropole Savoie (approuvés), Avant-pays Savoyard et Assemblée des pays de Tarentaise Vanoise (en cours).

La DDT apporte son expertise au moment de l'association des PLU en cours de réalisation ou de révision.

En 2012, pour les PLU, la DDT est intervenue lors de 9 PAC (porter à connaissance), 12 PAC complémentaires, 19 avis de l'État.

Les enjeux de préservation des milieux naturels et de biodiversité sont de plus en plus pris en compte à travers la déclinaison des trames vertes et bleue, maillage écologique institué par les lois Grenelle.

L'élaboration de la **charte du parc national de la Vanoise** s'est poursuivie en 2012 et la DDT a organisé l'enquête publique (10 décembre 2012 - 21 janvier 2013).

Un **accompagnement en urbanisme pré-opérationnel** a été apporté aux communes pour développer principalement des programmes de logements : autour de Chambéry à La Ravoire (ZAC de Valmar), Challes les Eaux (projet de rénovation de la ZAC du centre-ville), Barby (projet du quartier du Grand Clos), mais aussi dans des communes rurales : Saint Paul sur Yenne, Dullin, Saint Jean de Chevelu, Saint Martin de la Porte, Termignon pour des opérations ponctuelles.

# LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES : UNE PRIORITE

## la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale

(approuvé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2011)

Conformément aux dispositions de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, les arrêtés préfectoraux portant projet de périmètre, ainsi que les courriers d'intention de dissoudre ont été adressés pour avis aux établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le projet d'extension de périmètre de la communauté de communes de la Haute-Combe de Savoie à deux communes isolées est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Les décisions relatives aux autres projets figurant au schéma ont été prises avant le 1<sup>er</sup> juin 2013, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

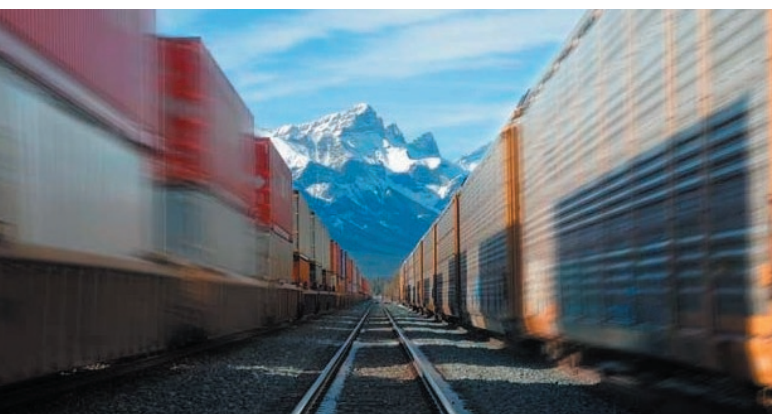
## Le Lyon-Turin ferroviaire

Par arrêté interpréfectoral du 30 novembre 2011 (Savoie, Isère, Rhône) a été prescrite l'**enquête publique** relative aux itinéraires d'accès au tunnel franco-italien de la liaison ferroviaire Lyon-Turin constitués des deux premières phases :

- phase 1 : réalisation d'une ligne mixte voyageurs et fret entre Lyon et Chambéry via un tunnel mixte sous les massifs de Dullin et l'Epine et un raccordement à la ligne existante au nord de Chambéry.
- phase 2 : réalisation d'un itinéraire fret au grand gabarit entre Avressieux et Saint Jean de Maurienne avec la réalisation du premier tube des tunnels sous les massifs de Chartreuse, Belledonne et Glandon.

Cette enquête, organisée par le bureau des élections et de l'utilité publique de la préfecture du 16 janvier au 19 mars 2012, a porté sur 71 communes réparties dans les trois départements concernés. Elle entraînera la mise en compatibilité de 45 documents d'urbanisme.

Le 2 juillet 2012, la commission d'enquête composée de 13 membres a rendu son rapport et ses conclusions. Elle a émis à la majorité de ses membres un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet de liaison ferroviaire, assorti de vingt-deux recommandations et de trois réserves :



- travailler en concertation avec le monde agricole et les acteurs locaux,
- réétudier la question des sites de dépôts des déblais impropres,
- mettre en place des commissions territoriales de concertation et de suivi.

Le préfet a transmis l'ensemble des documents permettant au ministre en charge des transports de préparer la saisine du Conseil d'Etat en vue de l'intervention de la déclaration d'utilité publique de ce projet.

La Haute assemblée devant se prononcer dans un délai de dix-huit mois maximum, le décret déclarant le projet d'utilité publique devra intervenir avant le 19 septembre 2013.

Les **acquisitions foncières** effectuées par l'Etat (partie française de la section internationale) se sont poursuivies. 16 biens (maisons et bâtiments industriels) ont été acquis en 2012.

Dans le domaine du **droit du travail**, la future ligne ferroviaire Lyon-Turin représente un enjeu majeur pour les services des ministères du travail français et italien qui se mobilisent depuis plusieurs années afin que soient conciliées les préoccupations sociales et économiques.

Leur coopération s'est révélée particulièrement nécessaire concernant la «section transfrontalière» de ce chantier, comprise entre Saint Jean de Maurienne en France et Suse en Italie, dont les spécificités vont bien au-delà de celles qui s'attachent traditionnellement à la réalisation de grands travaux.

Le caractère transnational de cette section a en effet soulevé un certain nombre de questions, tant en ce qui concerne le droit applicable aux relations et aux conditions de travail des salariés présents sur le site que les modalités d'intervention des services de contrôle et les enjeux économiques liés à la présence d'entreprises prestataires de diverses nationalités.

La Direction régionale du travail du Piémont, la Direction de la santé de la région Piémont et la DIRECCTE Rhône-Alpes au niveau territorial, ainsi que la Direzione generale per l'attività ispettiva (DGAI) et la Direction générale du travail au niveau central, ont travaillé ensemble pour répondre à ces enjeux dans une démarche novatrice impliquant un engagement fort tant du maître d'ouvrage que des entreprises intervenantes et des corps de contrôle.

Les deux ministères ont ainsi fait entendre leur voix lors de la négociation de l'accord conclu entre la France et l'Italie le 30 janvier 2012 pour la réalisation et l'exploitation de la nouvelle ligne ferroviaire, afin d'y intégrer un article 10-2 relatif au droit du travail applicable sur l'ensemble de la section transfrontalière.

Cet article fixe de manière opérationnelle les règles applicables en matière de conditions de travail et d'emploi des travailleurs et prévoit des actions de coopération entre les corps de contrôle français et italiens.



# L'ETAT AU COEUR DES REFORMES

## ■ POURSUIVRE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ETAT

En application de la convention passée avec le Conseil général le 24 juin 2010 portant sur les échanges de locaux, les opérations de réorganisation immobilières à Chambéry se sont poursuivies.

Les travaux d'aménagement concernant l'unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et le centre d'information et d'orientation (CIO) se sont achevés début 2012.

La convention de mise à disposition des locaux de Mérande où se situe la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a été signée le 3 mai 2012. A l'origine, les services correspondants étaient localisés dans 6 implantations différentes à Chambéry. Les travaux de rénovation de Mérande ont permis de les regrouper sur un site unique au printemps 2012, l'inauguration s'est déroulée le 21 septembre dernier. Les locaux réhabilités accueillent désormais une centaine d'agents (excepté ceux travaillant dans les 4 abattoirs du département) qui disposent ainsi de meilleures conditions de travail, facilitant les transversalités et les actions inter-services.

inauguration  
des locaux de  
la DDCSPP à  
Mérande



L'installation, au printemps 2013, de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé dans les locaux situés boulevard Bellevue s'inscrit également dans le cadre de la convention.

Parallèlement à ce projet, il a été décidé d'installer au 4<sup>ème</sup> étage de l'immeuble de bureaux du 83 avenue de Lyon les 6 agents du Service territorial d'architecture et du patrimoine (STAP), qui occupent actuellement des locaux surdimensionnés, au rez-de-chaussée du 65 avenue de Lyon.

Parmi les autres projets de l'État figure la réorganisation de l'implantation des services situés dans le bâtiment de l'Adret (les Hauts de Chambéry).

Pour permettre de parachever ces réorganisations immobilières, le Projet d'initiative local (PIL) a été actualisé en septembre 2012. Le PIL poursuit trois objectifs :

- le regroupement des services constituant les nouvelles directions départementales,
- la rationalisation et l'optimisation du parc immobilier de l'État, notamment en se rapprochant du ratio cible de 12 m<sup>2</sup> par poste de travail,
- la valorisation du parc immobilier de l'État.

Concernant l'activité des **domaines**, le nombre de demandes d'évaluation de biens de l'État est globalement stable : 941.

L'année 2012 a été marquée par un nombre significatif de cessions d'immeubles ou terrains devenus inutiles à l'exercice d'une mission de service public. Ce sont ainsi 13 biens représentant un prix de cession de 3,3 millions d'euros qui ont été vendus.

En Tarentaise, le **centre des finances publiques d'Albertville** est opérationnel depuis juillet 2012. Fruit d'un travail de plusieurs années avec la mairie d'Albertville propriétaire du bâtiment et les architectes du projet, et après seulement 10 mois de travaux, ce site permet d'accueillir les usagers du SIP-SIE (services d'impôts pour les particuliers et les entreprises) d'Albertville, de la trésorerie d'Albertville et héberge également les agents de la 3<sup>ème</sup> brigade de vérification d'Albertville. Cette politique de regroupement des services sur un même site se poursuit avec une opération similaire à Saint Jean de Maurienne et Moutiers.

## ■ AMELIORER LE SERVICE AUX USAGERS

En préfecture, les démarches de **modernisation et de rationalisation des procédures** commencent à porter leurs fruits. En 2012, la Direction de la réglementation a constaté :

- une hausse constante de l'investissement des professionnels dans l'immatriculation des véhicules, puisqu'ils immatriculent 90,55% des véhicules neufs (contre 89% en 2011) et 32,7% des véhicules d'occasion (contre 29% en 2011),



# L'ETAT AU COEUR DES REFORMES

- une diminution du nombre de passages des usagers au SIV (système d'immatriculation des véhicules) consécutive d'une part aux possibilités offertes par les procédures d'immatriculation par les professionnels mais aussi par un recours plus généralisé aux moyens électroniques pour obtenir une information ou faire certaines démarches de manière dématérialisée,
- un recours de plus en plus important au «dépôt express» : 6 265 dossiers d'immatriculation ont été déposés de cette façon cette année, soit une moyenne de 30 par jour ouvrable,
- une diminution du nombre de titres de séjours émis, à la suite de la mise en œuvre de visas longs séjour svalant titre de séjour pour tous les nouveaux arrivants (étudiants, membres de familles de français, salariés saisonniers notamment),
- la diminution du délai des productions de passeports, constatée depuis 2010, se confirme avec un délai de traitement moyen en préfecture de 1,9 jour et une mise à disposition (mairie à mairie) de 7,9 jours.

L'objectif de **réduction des délais de production** des titres est atteint principalement pour ce qui concerne la production des titres utilisant des applications informatiques récentes, induisant une production industrialisée déportée et ayant fait l'objet d'une révision des procédures de traitement.

L'exemple des cartes grises est significatif à cet égard puisque les délais de production en différé ont été considérablement réduits (de 14 à 5 jours en moyenne alors que le nombre de traitements différés a augmenté par le recours au dépôt express).



## l'organisation des élections

*L'année 2012 a été marquée par l'organisation de deux scrutins nationaux majeurs avec l'élection du président de la République les 22 avril et 6 mai 2012, suivie des législatives les 10 et 17 juin 2012.*

*Le bureau de la démocratie locale et de l'utilité publique en charge de l'ensemble des opérations a connu une activité particulièrement forte à cette occasion : 662 688 bulletins de vote manipulés, 5 tonnes de papier conditionnées pour l'envoi aux maires.*

L'objectif de **lutte contre la fraude** reste l'un des plus importants de la direction. Une stratégie a été mise en œuvre par la personne référente désignée au sein du service : formation, sensibilisation des mairies, contacts avec les partenaires, participation aux groupes de travail.

Au final, le nombre de tentatives de fraude concernant des titres reste stable d'une année sur l'autre (une trentaine de tentatives constatées), et les permis de conduire restent la cible privilégiée des fraudeurs avec 51% des cas (tentative d'échanges de permis étrangers contrefaits), devant les titres de séjours (dans le cadre des déclarations préalables à l'embauche faites par les employeurs) avec 22% des cas et les tentatives d'obtention de cartes nationales d'identité qui représentent 13% des constats.

Dès 2011, les agents s'étaient engagés dans le processus de **labellisation Marianne**. Une sensibilisation à la qualité a été mise en œuvre par le biais de réunions régulières sur des thèmes de progression.

La reprise de la démarche Marianne en septembre 2012 en vue de la labellisation de la préfecture s'est déroulée dans la continuité de ces actions.





# L'ETAT AU COEUR DES REFORMES

l'activité de la Direction de la réglementation en quelques chiffres clés :

- **72 429 immatriculations de véhicules**  
(- 5.51% par rapport à 2011)
- **16 046 permis de conduire produits**  
(+ 3.85%) dont 12 290 en préfecture dans un délai moyen de 6 jours contre 8.58 jours en 2011
- **1 149 rétentions de permis de conduire**  
(-12% par rapport à 2011)
- **37 093 cartes nationales d'identité délivrées**  
(-4% par rapport à 2011)
- **20 135 passeports biométriques contrôlés**  
(+9.41% par rapport à 2011)
- **3 882 titres de séjours délivrés**  
(- 15% par rapport à 2011)
- **468 éloignements d'étrangers exécutés**  
(-6% par rapport à 2011)
- **328 personnes naturalisées françaises**  
(- 17% par rapport à 2011)
- **390 manifestations sportives**  
(+13% par rapport à 2011)
- **1 821 dossiers de déclarations et ports d'armes**  
(+21% par rapport à 2011)
- **59 151 passages d'usagers**

Dans le domaine de l'administration fiscale, le **comité local des usagers professionnels** (CLU PRO) a été créé le 7 juin 2012.

Lieu d'échange et d'écoute, le CLU PRO a réuni près d'une trentaine de représentants de différentes catégories professionnelles qui interviennent en tant que relais entre l'administration fiscale et les usagers (notaires, avocats, huissiers de justice, mandataires judiciaires, experts comptables, organismes de gestion agréés) et a été l'occasion de présenter la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), notamment la division des professionnels et du recouvrement forcé ainsi que les nouveautés en matière de télé procédure et le dispositif du tiers déclarant.

## ■ DEMATERIALISER LES ACTES ET LES PROCEDURES

Les mesures de dématérialisation des actes et des procédures visent à réduire les coûts et les délais de traitement. Elles contribuent également aux efforts communs en faveur du développement durable.

En Savoie, la mise en place de ces mesures progresse de façon significative dans nos administrations.

Dans le domaine des **finances publiques**, 76 940 particuliers télédéclarants ont utilisé les services en ligne pour effectuer leur déclaration de revenus en 2012, soit 9,5% de plus qu'en 2011. Le taux de paiement dématérialisé des impôts a atteint 50,3%, contre 48,45% en 2011.

Les professionnels télédéclarants ont été 20 146 en 2012, soit 32,96% de plus qu'en 2011.

Une promotion de l'offre aux usagers de moyens modernes leur permettant de régler leurs factures (TIP par internet, CB, prélèvement à l'échéance) a été mise en œuvre. Ce sont ainsi plus de 141 millions d'euros (+9%) qui ont été réglés au travers de 1,1 million de paiement (+12%) par ce biais en 2012.

Durant cette année les travaux préparatoires au déploiement du PESv2 (protocole d'échange standard), nouveau protocole informatique qui permettra une dématérialisation complète des pièces budgétaires-comptables, se sont poursuivis. Le PESv2 devra être généralisé au 21 décembre 2014.

Le taux de **télétransmission des actes** des collectivités en préfecture poursuit sa progression : 40,12% d'actes télétransmis, contre 29,95% en 2011. 26 nouvelles conventions de télétransmission ont été signées en 2012, portant ainsi le nombre de raccords à 158. Par ailleurs, 65 collectivités ont adhéré au dispositif Acte budgétaire (télétransmission des actes budgétaires).

Dans le domaine du **travail et de l'emploi**, l'année 2012 a vu la mise en œuvre de la dématérialisation du contrat unique d'insertion, qui remplace par un flux informatique le circuit de documents papier mis en place entre le prescripteur et l'Agence de services et de paiements. Cette procédure sera menée à son terme en 2013.

Enfin, le déploiement des téléprocédures concerne également le versement des **aides agricoles** : en 2012, la Savoie a enregistré une forte progression de dossiers télédéclarés passant de 37,5% en 2011 à 60%, atteignant ainsi l'objectif fixé au niveau national.



Préfecture de la Savoie  
BP 1801  
73018 Chambéry  
Tél : 04.79.75.50.00  
Courriel : [courrier@savoie.gouv.fr](mailto:courrier@savoie.gouv.fr)

Sous-préfecture d'Albertville  
86 rue Jean Baptiste Mathias  
73200 Albertville  
Tél : 04.79.32.06.55  
Courriel : [sp-albertville@savoie.gouv.fr](mailto:sp-albertville@savoie.gouv.fr)

Sous-préfecture  
de Saint Jean de Maurienne  
rue de la Sous-préfecture - BP 106  
73302 Saint-Jean de Maurienne  
Tél : 04.79.64.07.00  
Courriel : [sp-st-jean-de-mne@savoie.gouv.fr](mailto:sp-st-jean-de-mne@savoie.gouv.fr)

Direction départementale de la sécurité  
publique (DDSP)  
Hôtel de Police  
585, avenue de la Boisse - BP 1153  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.62.84.00  
Courriel : [ddsp.73@interieur.gouv.fr](mailto:ddsp.73@interieur.gouv.fr)

Direction départementale de la police  
aux frontières (DDPAF)  
161, avenue du Comte Vert - BP 1026  
73010 Chambéry  
Tél : 04.79.68.69.09

Gendarmerie nationale  
28, rue de Sonnaz  
73000 Chambéry  
Tél : 04.79.71.82.00  
Courriel : [celrens.gpt73@wanadoo.fr](mailto:celrens.gpt73@wanadoo.fr)

Direction départementale des territoires  
(DDT)  
l'Adret  
1, rue des Cévennes - B.P. 1106  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.71.73.73  
Courriel : [ddt@savoie.gouv.fr](mailto:ddt@savoie.gouv.fr)

Direction départementale  
de la cohésion sociale et de la protection  
des populations (DDCSPP)  
321 chemin des Moulins - BP 91113  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.33.15.18  
Courriel : [ddcspp@savoie.gouv.fr](mailto:ddcspp@savoie.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
(DREAL)  
Unité territoriale de Savoie  
430, rue de la Belle Eau  
73000 CHAMBERY  
Tél : 04.79.62.69.70  
Courriel : [ut7374.dreal-ra@developpementdurable.gouv.fr](mailto:ut7374.dreal-ra@developpementdurable.gouv.fr)

Direction régionale des entreprises,  
de la concurrence et de la consommation,  
du travail et de l'emploi (DIRECCTE),  
Unité territoriale Savoie  
Carré Curial  
73018 Chambéry  
Tél: 04.79.60.70.00  
Courriel : [dd-73.direction@direccte.gouv.fr](mailto:dd-73.direction@direccte.gouv.fr)

Direction régionale des affaires culturelles  
(DRAC), Service territorial de l'architecture  
et du patrimoine  
65, avenue de Lyon  
73000 Chambéry  
Tél : 04.79.60.67.60  
Courriel : [sdap.savoie@culture.gouv.fr](mailto:sdap.savoie@culture.gouv.fr)

Direction académique  
des services de l'éducation nationale  
131, avenue de Lyon  
73018 Chambéry  
Tél : 04.79.69.16.36  
Courriel : [ce.ia73@ac-grenoble.fr](mailto:ce.ia73@ac-grenoble.fr)

Direction départementale  
des finances publiques (DDFIP)  
5 rue Jean Girard-Madoux - BP 1145  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.33.32.09  
Courriel : [ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip73@dgfip.finances.gouv.fr)

Direction régionale des douanes  
et des droits indirects (DRDDI)  
1, rue Waldeck-Rousseau - BP1154  
73011 Chambéry  
Tél : 04.79.33.80.70  
Courriel : [dr-chambery@douane.finances.gouv.fr](mailto:dr-chambery@douane.finances.gouv.fr)

Agence régionale de santé (ARS),  
Délegation départementale de la Savoie  
94, boulevard de Bellevue  
73018 Chambéry cedex  
Tél : 04.69.85.52.28  
Courriel : [ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr](mailto:ars-dt73-delegue-territorial@ars.sante.fr)

Pôle emploi Rhône-Alpes  
Direction territoriale de Savoie  
Savoie Technolac - Alouette 3  
24 avenue du lac Léman  
73377 Le Bourget du Lac  
Tél: 39 49  
Contact : [pole-emploi.fr](mailto:pole-emploi.fr)

Office national des anciens combattants  
et victimes de guerre  
8 place du Château  
73000 Chambéry  
tél : 04 79 33 66 54  
Courriel : [sd73@onacvg.fr](mailto:sd73@onacvg.fr)

Service départemental d'incendie  
et de secours (SDIS)  
226, rue de la Perrodière  
73230 Saint-Alban-Leysse  
Tél : 04.79.60.73.00  
Courriel : [directeur@sdis73.fr](mailto:directeur@sdis73.fr)